

Assemblée de la Commission communautaire française

Session extraordinaire 2004

Séances plénières du mardi 20 juillet 2004 (après-midi et soir)

Compte rendu

Sommaire

SEANCE DE L'APRES-MIDI

Pages

Communications

<i>Constitution des Assemblées</i>	3
<i>Propositions et projets considérés comme nuls et non avenus suite au renouvellement de l'Assemblée</i>	3
<i>Arrêtés de réallocations</i>	3
<i>Notifications</i>	3
<i>Cour des comptes</i>	3
<i>Composition du Collège</i>	3
<i>Nomination du Bureau</i>	3
<i>Allocution du président</i>	8
<i>Déclaration-programme du Collège</i>	8
<i>Dépôt d'une motion de confiance</i>	12

Communications

<i>Nomination des commissions</i>	13
<i>Présidence des groupes</i>	13
<i>Constitution de l'Assemblée</i>	13

SEANCE DU SOIR

Pages

Déclaration-programme du Collège

<i>Débat public</i>	14
<i>Annexe</i>	30

SEANCE DE L'APRES-MIDI

Présidence de M. Josy Dubié, doyen d'âge
(Mme Céline Delforge et M. Emin Ozkara prennent place au Bureau en qualité de secrétaires)

La séance est ouverte à 13h17.

NOTIFICATIONS

M. le Président.- Mesdames et Messieurs, la séance plénière est ouverte.

EXCUSES

M. le Président.- Ont prié d'excuser leur absence : Mmes Françoise Bertiaux et Françoise Schepmans.

COMMUNICATIONS

CONSTITUTION DES ASSEMBLÉES

M. le Président.- M. le Président du Conseil de la Communauté française m'a fait savoir que le Conseil s'est constitué en sa séance du 6 juillet 2004.

PROPOSITIONS ET PROJETS CONSIDERES COMME NULS ET NON AVENUS SUITE AU RENOUVELLEMENT DE L'ASSEMBLÉE

M. le Président.- En vertu de l'article 107 du Règlement de l'Assemblée, vous avez reçu, suite à la première séance de l'Assemblée, la liste des propositions et projets de décret et de règlement ainsi que les propositions de résolution considérés comme nuls et non avenus par suite du renouvellement de l'Assemblée.

J'attire votre attention sur le délai de 40 jours prévu à l'article 107.3 du Règlement pour saisir à nouveau l'Assemblée d'un ou de plusieurs des projets et/ou propositions visés.

A cet égard, par un courrier reçu le 12 juillet 2004, M. Serge de Patoul a exprimé le souhait de relever de caducité la proposition de résolution visant à garantir le suivi et la prise en charge des patients atteints par la tuberculose [doc. n° 117 (2002-2003) n° 1].

Cette demande sera examinée ultérieurement par l'Assemblée.

ARRETES DE REALLOCATION S

M. le Président.- Par courrier du 28 juin 2004, le Collège a fait parvenir à l'Assemblée, en exécution de l'article 15 des lois coordonnées du 17 juillet 1991 sur la comptabilité de l'Etat, deux arrêtés de réallocations :

- l'arrêté n° 2004/633 modifiant le budget décretal pour l'année 2004 par transfert de crédits entre allocations de base du programme 1 de la division 22 ;
- l'arrêté n° 2004/640 modifiant le budget décretal pour l'année 2004 par transfert de crédits à l'intérieur du programme 0 de la division organique 01.

Il en est pris acte. Ces documents vous ont été transmis.

M. le Président.- L'Assemblée a reçu notification des arrêts récemment prononcés par la Cour d'arbitrage ainsi que des recours et des questions préjudiciales qui lui ont été adressés. La liste de ces notifications sera publiée en annexe du compte rendu de la séance.

COUR DES COMPTES

M. le Président.- En date du 26 mai 2004, la Cour des comptes nous a adressé la préfiguration des résultats de l'exécution du budget décretal et réglementaire de la Commission communautaire française pour l'année 2003, effectuée en application de l'article 77 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat et du protocole d'accord conclu entre l'Assemblée de la Commission communautaire française et la Cour des comptes, le 4 mai 1995.

Ce document a été imprimé et vous a été distribué. Il sera examiné par la commission compétente.

COMPOSITION DU COLLEGE

M. le Président.- En vertu de l'article 60, alinéas 1 et 2 de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises, les membres du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et les secrétaires d'Etat régionaux appartenant au groupe linguistique français composent le Collège de la Commission communautaire française.

Il s'agit de MM. Benoît Cerexhe et Charles Picqué, Mmes Evelyne Huytebroeck et Françoise Dupuis et M. Emir Kir.

En application de l'article 10bis de la même loi du 12 janvier 1989, des suppléants sont appelés à remplacer en qualité de membres de l'Assemblée, les membres du Collège.

Il s'agit de Mme Céline Frémault, MM. Mohammadi Chahid, Alain Daems, Joseph Parmentier et Mme Julie Fiszman.

Par ailleurs, Mme Olivia P'tito remplace Mme Fadila Laanan, membre du gouvernement de la Communauté française.

NOMINATION DU BUREAU

M. le Président.- Conformément à l'article 72 de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises et à l'article 33 de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, telle que modifiée, ainsi qu'à son Règlement, l'Assemblée de la Commission communautaire française élit en son sein son président, ses vice-présidents et secrétaires. Ils forment le Bureau de l'Assemblée. Ce Bureau doit être composé suivant la représentation proportionnelle des groupes politiques reconnus.

En ce qui concerne la composition du Bureau, en application de l'article 3.3 du Règlement de l'Assemblée, le Bureau se compose

comme suit : 1 président, 3 vice-présidents, 2 secrétaires ou plus, selon décision de l'Assemblée. Y a-t-il une proposition en ce sens ?

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS).- Nous proposons de porter le nombre de secrétaires de deux à cinq.

M. le Président.- Y a-t-il assentiment ?

Mme Caroline Persoons (MR).- Je prends bonne note de la volonté de la majorité d'augmenter le nombre de députés siégeant au sein du Bureau, sans doute pour permettre au groupe Ecolo de disposer d'un représentant. Je note aussi l'augmentation de frais que cela constituera pour notre Assemblée.

M. le Président.- Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ? (Non)

Dans ce cas, conformément à la répartition proportionnelle des groupes politiques, le Bureau doit donc être composé de : 4 membres proposés par le groupe PS ; 3 membres proposés par le groupe MR ; 1 membre proposé par le groupe cdH ; 1 membre proposé par le groupe Ecolo.

Passons à la procédure de vote.

La procédure de vote est définie à l'article 33 de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles et reprise dans le Règlement de l'Assemblée à l'article 4. Toutefois, si le nombre de candidats correspond au nombre de places à pourvoir, le ou les candidats sont proclamés élus sans scrutin.

Nous allons procéder, conformément à l'article 4.2 de notre Règlement, à la nomination du président.

Quelqu'un demande-t-il la parole ?

La parole est à Mme Mouzon.

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS).- Nous proposons M. Christos Doulkeridis à ce poste.

M. le Président.- Quelqu'un demande-t-il la parole? (Non)

Je n'ai reçu qu'une seule candidature, celle de M. Christos Doulkeridis. Puisqu'il n'y a pas d'autre candidature, je proclame M. Christos Doulkeridis président de l'Assemblée de la Commission communautaire française.

J'invite M. Christos Doulkeridis à prendre place au Bureau. Je lui adresse, personnellement et en votre nom, toutes mes félicitations.

M. Christos Doulkeridis, président, prend place au fauteuil présidentiel

(Applaudissements sur tous les bancs)

M. le Président.- Merci à notre doyen d'âge d'avoir présidé cette Assemblée avec vigueur jusqu'à présent. Passons à la suite de l'ordre du jour. Nous allons procéder à présent à l'élection des vice-présidents et des secrétaires.

La parole est à Mme Persoons.

Mme Caroline Persoons (MR).- En vertu de notre article 3, deuxièmement et troisièmement, je propose à la première vice-présidence, selon la clef D'Hondt, Mme Martine Payfa.

M. le Président.- La parole est à Mme Mouzon.

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS).- Monsieur le Président, nous n'avons pas la même lecture du Règlement et nous estimons, comme cela s'est produit à la Région en 1999, qu'il nous revient de présenter comme première vice-présidente Mme Magda De Galan.

Mme Caroline Persoons (MR).- Monsieur le Président, je m'oppose totalement à cette interprétation.

M. le Président.- Madame Persoons, je vous donne la parole.

Mme Caroline Persoons (MR).- Notre Règlement est on ne peut plus clair. Il a d'ailleurs été rédigé en grande partie par M. Serge Moureaux, grand juriste et éminent avocat en son temps. Ce règlement est on ne peut plus clair.

M. Denis Grimberghs (cdH).- C'est surtout un géographe qui l'a revu.

Mme Caroline Persoons (MR).- L'article dit: "Le Bureau de l'Assemblée est formé suivant le système de la représentation proportionnelle". C'est le point 2 de l'article 3. Quant à la composition, c'est le point 3: "Dans ce cadre, l'Assemblée procède en son sein par scrutin séparé à l'élection" et l'ordre nous est donné. Le système proportionnel, le système D'Hondt, n'est pas seulement une répartition de quota de mandats. C'est un ordre de rangement de dévolution. Le PS a fait le premier choix en vous présentant à la présidence. On verra si c'est un bon choix, mais je vous fais confiance.

(Protestations sur les bancs du PS)

Mme Caroline Persoons (MR).- Mais le système D'Hondt est très clair. J'ai d'ailleurs devant moi un extrait du précis de M. Francis Delpérée sur les pouvoirs fédérés.

(Rires sur les bancs du cdH)

Mme Caroline Persoons (MR).- Ceci est une bonne lecture d'un excellent professeur qui nous explique le code électoral et le système D'Hondt. Ce système dit la répartition, la division des sièges sur la base du chiffre électoral, etc. Et il nous est expliqué que, après, on range les quotients dans l'ordre de leur importance jusqu'à concurrence du nombre total. Il y a bien rangement dans l'ordre. Le premier choix - que je ne conteste pas - est le choix du PS, qui vous a mis à la tête de cette Assemblée. Le deuxième choix, c'est le quota du MR, la première vice-présidence.

Cela s'est toujours passé comme cela au sein de l'Assemblée de la Commission communautaire française. Qui était le premier vice-président quand j'étais présidente ? Alain Adriaens, Ecolo. On a respecté la clef D'Hondt en 1999, 1995 et 1989. Alors, aujourd'hui, les choses ne doivent pas aller trop loin, sans foi ni loi. On s'est déjà fait assez gruger au Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale. Je voudrais qu'ici au moins, la démocratie et les règles de notre Assemblée soient respectées.

(Applaudissements sur les bancs du MR)

M. le Président.- La parole est à Mme Dominique Braeckman.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo).- J'entends bien que vous vous êtes fait gruger, comme vous le prétendez, au Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale. Cependant, il ne faut pas pour autant reporter vos frustrations du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale vers la Commission communautaire française.

Mme Caroline Persoons (MR).- Je ne suis pas frustrée. Je demande l'application de la loi.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo).- Quoi qu'il en soit, le poste de président échappe à cette répartition.

Mme Caroline Persoons (MR).- Absolument pas.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo).- Si vous avez une aussi bonne mémoire que la mienne, rappelez-vous ce qui s'est passé en 1999 au niveau du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale.

Mme Caroline Persoons (MR).- Je vous parle de l'Assemblée de la Commission communautaire française où le Règlement est différent.

M. le Président.- Madame Persoons, laissez Mme Braeckman s'exprimer.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo).- Le MR a laissé Magda De Galan présider l'Assemblée et a eu ensuite le premier choix. Si on avait suivi votre raisonnement à l'époque, c'est Ecolo qui aurait eu ce premier choix et pas le MR.

M. le Président.- Madame Persoons, vous aurez la parole autant de fois que vous le voudrez. Mme Mouzon l'a demandée avant vous et je vous la donnerai juste après. La parole est à Mme Anne-Sylvie Mouzon.

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS).- Sans foi peut-être en ce qui me concerne puisque je n'ai pas la foi mais certainement pas sans loi. Nous ne contestons absolument pas la répartition proportionnelle au sein du Bureau, ce qui fait 4 PS, 3 MR, 1 cdH, 1 Ecolo. Nous rappelons le précédent de 1999 où, comme Mme Braeckman vient de l'expliquer, le premier choix appartenait au MR, qui a présenté Mme De Galan.

Nous avons estimé qu'il conservait ensuite le premier choix et que la désignation du président se faisait à part. C'est ainsi qu'un MR a obtenu la première vice-présidence francophone - puisqu'au Conseil régional, il y a aussi les vice-présidences flamandes - et pas Ecolo, qui avait pourtant le deuxième choix. Le Règlement n'est pas rédigé de façon différente quant à son contenu à la Commission communautaire française et à la Région. Puisque nous avons deux propositions, votons.

M. le Président.- La parole est à Mme Caroline Persoons.

Mme Caroline Persoons (MR).- Monsieur le Président, je vais simplement faire appel à votre souvenir.

M. le Président.- Mon souvenir personnel ?

Mme Caroline Persoons (MR).- Votre souvenir personnel, le souvenir de tous les membres de cette Assemblée qui étaient là en 1999. Prenons l'exemple de 1999. Au sein de notre Assemblée, sur base de notre Règlement, le premier choix revient au MR. Le deuxième choix, c'est-à-dire la première vice-présidence, revient à Ecolo. On n'a pas soustrait la présidence de cette dévolution.

Dans une assemblée, il y a un règlement que l'on applique. C'est la base de nos relations et je voudrais qu'elles commencent sur de bonnes bases et dans un respect mutuel. Cela commence par le respect de la clef D'Hondt, qui prévoit un quota, comme Mme Mouzon vient de le répéter mais qui implique aussi un rangement, un classement, un ordre de dévolution, présidence comprise.

Je relis l'article 3.3 : "Dans ce cadre, l'Assemblée procède en son sein, par scrutin secret, à l'élection: a. du président ; b. du premier vice-président". L'ordre est bien marqué et le système proportionnel, stipulé à la ligne précédente, s'applique à cet ordre-là, présidence comprise. C'était très clair et précis dans l'esprit de ceux qui ont rédigé ce Règlement. Les travaux préparatoires de la commission du Règlement en témoignent. Je

voudrais faire appel au sens démocratique et de respect de l'opposition.

M. le Président.- La parole est à M. Denis Grimberghs.

M. Denis Grimberghs (cdH).- Je voudrais d'abord signaler que le cdH a été par le passé, sous le vocable PSC, dans la même situation que celle que connaît aujourd'hui le parti Ecolo. Il nous est arrivé d'avoir des présidences d'assemblées alors que nous n'étions pas le parti le plus fort. Ce n'est donc pas une situation anormale que d'avoir un président d'assemblée qui n'est pas choisi dans l'ordre de dévolution de la clef D'Hondt. Ce n'est pas la première fois que ce cas se présente. On a rappelé le précédent de 1999 au Parlement bruxellois. On pourrait examiner d'autres précédents dans d'autres assemblées.

Il est légitime de demander qu'il y ait une application la plus rigoureuse possible des dispositions du Règlement, mais Mme Persoons fait une analyse combinée de l'article 3, point 2 et point 3, ce qui ne va pas de soi. L'article 3.2 prévoit effectivement qu'il y ait une dévolution des mandats au sein du Bureau. Le président, doyen d'âge, a rappelé qu'à partir du moment où nous avons décidé de l'extension du nombre de secrétaires, il y a une répartition à la proportionnelle des groupes politiques, au sens de l'article 12, paragraphe 1er, en ce qui concerne les membres du Bureau. L'ordre dans lequel cette dévolution s'opère ne va pas de soi. Je prends acte qu'il y a deux candidats à la fonction de premier vice-président.

Je voudrais rajouter que, s'il en était autrement, il ne serait même pas prévu qu'il puisse y avoir élection à cet égard. Aujourd'hui, il y a deux candidats. Il me semble donc, M. le Président, que l'on doive procéder à une élection.

M. le Président.- La parole est à Mme Caroline Persoons.

Mme Caroline Persoons (MR).- Quand vous dites qu'il n'y a pas de lien entre les deux, je voudrais souligner que les trois premiers petits mots du troisième "Dans ce cadre" sont bien une référence au deuxième et au premier.

M. Denis Grimberghs (cdH).- Il s'agit d'un scrutin secret.

M. le Président.- La parole est à M. Didier Gosuin.

M. Didier Gosuin (MR).- Monsieur le Président, on peut faire dire tout ce qu'on veut. Il est incontestable que, par le biais de notre représentation démocratique, nous sommes ici en opposition par rapport à un accord de majorité. Nous ne contestons pas l'argument de M. Denis Grimberghs qui consiste à dire qu'il serait surréaliste d'avoir une présidence détenue par une formation qui n'est pas la première. Dans le cadre de cet accord de majorité, il y a l'obligation pour la majorité de respecter les règles de droit et le Règlement. Très gentiment et calmement, je prétends que vous pouvez toujours envoyer de beaux messages à la population comme vous le faites depuis quinze jours mais que, depuis deux jours, vous êtes en train de brouiller les cartes. C'est le cas à la Région avec la suppression d'un poste de commissaire à l'opposition démocratique pour régler un problème lié au Vlaams Blok. Soit. Une fois de plus, c'est l'effet de groupe, l'effet de nombre qui a joué. Aujourd'hui, vous allez bafouer une règle essentielle en politique : le respect de la proportionnalité, c'est-à-dire le respect du scrutin et du rapport de force. On va peut-être passer au vote et vous allez gagner. Cependant, vous allez envoyer le premier mauvais message négatif rempli d'arrogance et de mépris pour l'opposition qui est la nôtre.

(Applaudissements sur les bancs du MR)

M. Denis Grimberghs (cdH).- Monsieur Gosuin, l'arrogance n'a jamais été dans notre camp.

M. le Président.- La parole est à Mme Anne-Sylvie Mouzon.

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS).- Conformément à l'article 3.3 de notre Règlement, je demande qu'il soit procédé par scrutin séparé à l'élection d'un premier vice-président compte tenu des deux candidatures.

Mme Caroline Persoons (MR).- Monsieur le Président, je demande une suspension de séance. Si le Règlement n'est plus respecté, au moins pourrions-nous y arriver en discutant.

M. le Président.- Je vous garantis au moins une chose. Nous allons respecter la loi, le Règlement et tous les dispositifs réglementaires qui s'imposent à nous. Avant d'accéder à votre demande, je voudrais vous faire la lecture de quelques articles du Règlement. L'article 3.2 dit effectivement que le Bureau de l'Assemblée est formé suivant le système de la représentation proportionnelle des groupes politiques. L'article 3.3 précise que dans ce cadre, l'Assemblée procède en son sein, par scrutin séparé - et on verra plus tard que ceci peut se faire par scrutin secret - à l'élection d'un président, d'un premier vice-président, etc. L'article 4.5 précise que la candidature d'un membre d'un groupe politique ayant déjà obtenu au Bureau le nombre de mandats lui revenant sur base de la représentation proportionnelle n'est plus recevable. Cela signifie qu'a posteriori, il y a un contrôle de la proportionnalité de la représentation au sein du Bureau. Nous sommes donc confrontés ici à une situation où il y a deux candidats pour la fonction de premier vice-président. D'après la lecture de notre Règlement, nous allons devoir procéder à un vote à scrutin secret. A la fin de la désignation de l'ensemble du Bureau, nous examinerons si la règle de la représentativité proportionnelle est respectée ou non. Les articles tels qu'ils se lisent les uns après les autres montrent bien que c'est à la fin de l'exercice de la désignation que l'on peut vérifier la proportionnalité de la règle. Je constate que vous avez demandé une suspension de séance.

M. Francis Delpérée avait demandé la parole avant. Souhaitez-vous que l'on suspende la séance, Mme Caroline Persoons ?

Mme Caroline Persoons (MR).- La suspension est de droit. Je l'ai déjà demandée il y a un certain temps.

M. le Président.- La séance est suspendue pendant 10 minutes.

La séance est suspendue à 13h38.

La séance est reprise à 13h54.

M. le Président.- La séance est reprise. Quelqu'un demande-t-il la parole ? La parole est à M. Delpérée.

M. Francis Delpérée (cdH).- Monsieur le Président, il me semble que le premier problème qui se pose à nous est de savoir quelle est la question qui est posée, avant de donner des réponses. Cette question me paraît au fond relativement simple. Elle est la suivante : "L'ordre de désignation des membres du Bureau de l'Assemblée doit-il ou non respecter l'ordre d'importance des groupes politiques constitués dans cette Assemblée ?" Comment apporter une réponse à cette question ? Vous avez rappelé - et je voudrais le faire également - les trois dispositions qui commandent la matière. La première disposition est celle de l'article 3.2, la deuxième, celle de l'article 3.3 et la troisième, celle de l'article 4.5. Que disent ces dispositions ?

La première nous explique que la désignation doit se faire selon le principe de la représentation proportionnelle, le système

D'Hondt, qui est bien connu. Je crois qu'il n'y a pas de discussion sur ce point.

Deuxièmement, l'article 3.3 nous indique un ordre de fonctions à pourvoir. On pourvoit d'abord au poste de président, puis à ceux de vice-présidents, après on pourvoit aux postes de secrétaires. Je ne vois - je vous l'avoue - nulle part dans l'article 3.3 l'idée que cet ordre de fonctions à pourvoir serait tributaire de l'ordre d'importance des groupes politiques, autrement, le problème serait déjà réglé depuis longtemps. Le président devrait être PS et pas seulement ici mais également dans les autres assemblées bruxelloises. Autrement dit, il y a là deux ordres de considérations qu'il ne faut pas mêler.

Troisièmement, vous avez rappelé - très justement parce que je crois que c'est l'élément déterminant - l'article 4.5 qui nous dit : "Lorsqu'un groupe politique propose la candidature d'une personne, cette candidature n'est pas recevable en réalité si le poste a déjà été pourvu selon les règles de la représentation proportionnelle".

Mme Persoons a eu la gentillesse de rappeler mes écrits qu'elle connaît bien et mon traité de droit constitutionnel mais je voudrais quand même lui rappeler que ce que j'ai écrit à propos de la représentation proportionnelle et à propos du système D'Hondt concerne l'attribution des sièges à l'occasion des élections législatives en vertu du code électoral. A ce moment-là, c'est le bureau électoral qui procède à la dévolution des sièges de manière automatique et personne n'a à ce moment-là le droit de dire "je prends ce poste", "je ne prends pas ce poste", "je le prendrai plus tard". L'ordre est établi par le code électoral et c'est le bureau électoral qui en applique les règles. Tout ceci, M. le Président, pour dire que je souscris entièrement à la présentation que vous avez faite et aux commentaires que vous avez donnés des dispositions de notre Règlement et je demande l'application de ce Règlement.

M. Alain Daems (Ecolo).- Ce jeune parlementaire est très brillant: 19/20 !

M. le Président.- Quelqu'un d'autre demande-t-il la parole ? (Oui)

La parole est à M. Gosuin.

M. Didier Gosuin (MR).- Evidemment, le propos de M. Delpérée, professeur émérite ...

M. Francis Delpérée (cdH).- Pas émérite ! Je suis toujours professeur à l'université.

Mme Caroline Persoons (MR).- Professeur méritant, alors.

(Applaudissements sur les bancs du cdH)

M. Didier Gosuin (MR).- Autre chose est la pratique et dans toutes les assemblées depuis je ne sais combien de législatures, bien avant moi et bien avant vous, la pratique de dévolution tient précisément compte du rapport de force. Si vous voulez aujourd'hui changer cela, vous le faites. C'est un rapport de force qui s'exerce mais c'est contraire à la pratique parlementaire telle qu'elle s'est exercée. Certes, ce n'est pas du droit mais ce sont aussi des règles de bonne conduite entre partis politiques. On les change aujourd'hui par une exégèse, par une analyse de textes. Fort bien, c'est un choix, c'est une responsabilité.

M. le Président.- Chers Collègues, il y a eu un débat et plusieurs interprétations ont été développées. Je pense que vous ne pouvez pas dire, M. Gosuin, que dans toutes les assemblées cela s'est appliqué de cette manière-là. Un exemple a été cité tout à l'heure. Au Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale, lors de la

précédente législature, on a appliqué justement ce qui est proposé par une partie de l'Assemblée aujourd'hui. Je vous propose d'appliquer le Règlement de manière stricte. Nous nous trouvons dans le cas de figure visé par l'article 3.3 dans lequel il y a plusieurs candidats et non un seul. Nous allons donc appliquer l'article 4.1 et procéder à l'élection d'un premier vice-président au scrutin secret. Je vais demander aux services d'officier. Je vous rappelle également l'article 4.3 qui précise que ...

Mme Caroline Persoons (MR).- On ne demande pas spécialement le scrutin secret, si vous voulez gagner du temps. En effet, à deux heures et demie, a lieu la déclaration gouvernementale du Parlement de la Communauté française et nous sommes dix-neuf à être membres de ce Parlement.

M. le Président.- On s'y est préparé. Je pense que c'est obligatoire et prévu par nos services.

Mme Caroline Persoons (MR).- Il y a la déclaration gouvernementale de la Communauté française.

M. le Président.- Je voudrais scrupuleusement appliquer le Règlement. Je propose donc de procéder sans confusion. J'attire l'attention sur le fait que les bulletins blancs et nuls n'entrent pas en ligne de compte pour le calcul de la majorité. Nous allons procéder au scrutin nominal. Nous allons tirer au sort le nom à partir duquel nous allons commencer à voter. Nous suivrons à partir de ce nom l'ordre alphabétique.

L'appel nominal commencera par Mme Fatiha Saïdi. A l'appel de votre nom, je vous prie de déposer dans l'urne le bulletin de vote correspondant au premier tour qui vous a été remis.

Nous allons procéder à l'appel nominal.

*Mme Céline Delforge, secrétaire du Bureau,
procède à l'appel nominal des membres
de l'Assemblée de la Commission communautaire française*

M. le Président.- Le scrutin est clos. Les secrétaires veulent-ils bien dépouiller ? La séance est suspendue.

La séance est suspendue à 14h13.

La séance est reprise à 14h18.

*M. Emin Ozkara, secrétaire du Bureau,
proclame le résultat du scrutin*

- 59 membres ont pris part au vote.

57 membres ont émis un vote valable.

16 membres ont voté pour Mme Martine Payfa.

41 membres ont voté pour Mme Magda De Galan.

M. le Président.- Etant donné que Mme Magda De Galan a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, je la proclame première vice-présidente. Je la félicite.

(Applaudissements)

M. le Président.- Nous allons procéder à l'élection d'un deuxième vice-président. Quelqu'un demande-t-il la parole pour le poste de deuxième vice-président ?

La parole est à Mme Caroline Persoons.

Mme Caroline Persoons (MR).- Je propose la candidature de Mme Martine Payfa.

M. le Président.- Quelqu'un d'autre demande-t-il la parole pour le poste de deuxième vice-président ? (Non)

Puisqu'il n'y a pas d'autre candidature, je proclame Mme Martine Payfa deuxième vice-présidente. Je la félicite.

(Applaudissements)

M. le Président.- Nous allons procéder à l'élection d'un troisième vice-président. Quelqu'un demande-t-il la parole pour le poste de troisième vice-président ?

La parole est à Mme Anne-Sylvie Mouzon.

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS).- Je propose la candidature de M. Mahfoudh Romdhani.

M. le Président.- Quelqu'un d'autre demande-t-il la parole pour le poste de troisième vice-président ? (Non)

Puisqu'il n'y a pas d'autre candidature, je proclame M. Mahfoudh Romdhani troisième vice-président.

(Applaudissements)

M. le Président.- Nous allons procéder à l'élection des 5 secrétaires. Quelqu'un demande-t-il la parole pour le premier poste de secrétaire ?

La parole est à Mme Caroline Persoons.

Mme Caroline Persoons (MR).- Je propose la candidature de Mme Danielle Caron.

M. le Président.- Quelqu'un d'autre demande-t-il la parole pour le premier poste de secrétaire ? (Non)

Puisqu'il n'y a pas d'autre candidature, je proclame Mme Danielle Caron première secrétaire. Je la félicite.

(Applaudissements)

M. le Président.- Quelqu'un demande-t-il la parole pour le deuxième poste de secrétaire ?

La parole est à Mme Anne-Sylvie Mouzon.

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS).- Je propose la candidature de M. Stéphane de Lobkowicz.

(Rumeurs)

M. le Président.- Quelqu'un d'autre demande-t-il la parole pour le deuxième poste de secrétaire ? (Non)

Puisqu'il n'y a pas d'autre candidature, je proclame M. Stéphane de Lobkowicz deuxième secrétaire.

(Applaudissements)

M. le Président.- Quelqu'un demande-t-il la parole pour le troisième poste de secrétaire ?

La parole est à Mme Anne-Sylvie Mouzon.

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS).- Je propose la candidature de M. Rachid Madrane.

M. le Président.- Quelqu'un d'autre demande-t-il la parole pour le troisième poste de secrétaire? (Non)

Puisqu'il n'y a pas d'autre candidature, je proclame M. Rachid Madrane troisième secrétaire. Je le félicite.

(Applaudissements)

M. le Président.- Quelqu'un demande-t-il la parole pour le quatrième poste de secrétaire?

La parole est à Mme Caroline Persoons.

Mme Caroline Persoons (MR).- Je propose la candidature de M. Vincent De Wolf.

M. le Président.- Quelqu'un d'autre demande-t-il la parole pour le quatrième poste de secrétaire? (Non)

Puisqu'il n'y a pas d'autre candidature, je proclame M. Vincent De Wolf quatrième secrétaire. Je félicite M. De Wolf.

(Applaudissements)

M. le Président.- Quelqu'un demande-t-il la parole pour le cinquième poste de secrétaire?

La parole est à Mme Anne-Sylvie Mouzon.

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS).- Je propose la candidature de Mme Isabelle Emmery.

M. le Président.- Quelqu'un d'autre demande-t-il la parole pour le cinquième poste de secrétaire? (Non)

Puisqu'il n'y a pas d'autre candidature, je proclame Mme Isabelle Emmery cinquième secrétaire. Nous l'en félicitons.

(Applaudissements)

M. le Président.- J'invite les deux premiers secrétaires à venir prendre place au Bureau. Je remercie les deux benjamins de cette Assemblée pour leur travail.

Mme Danielle Caron, première secrétaire, et M. Stéphane de Lobkowicz, deuxième secrétaire, prennent place au Bureau

ALLOCUTION DU PRESIDENT

M. le Président.- La tradition veut que le président dise quelques mots. Je vous rassure, je seraï très bref.

Malgré le récent petit désaccord, je tiens à remercier Mmes Caroline Persoons et Martine Payfa pour le travail accompli à cette présidence lors de la précédente législature.

(Applaudissements sur de nombreux bancs)

M. le Président.- Avant de donner la parole au Collège pour la présentation de sa déclaration politique, je voudrais dire très brièvement quelques mots.

Nous sommes réunis ici entre francophones. Il s'agit de la consécration institutionnelle de l'une de nos identités bruxelloises. Nous sommes en quelque sorte l'Assemblée des Bruxellois francophones. A l'entame de cette législature, permettez-moi de soumettre à notre réflexion trois défis parmi d'autres sous forme de questions autour de ces trois mots : Assemblée des Bruxellois francophones.

Premièrement, comment réussir à rendre plus lisible et plus visible notre Assemblée et surtout les travaux que nous y mènerons dans un contexte de complexité institutionnelle et de dispersion médiatique très défavorable?

Deuxièmement, comment maintenir voire construire ou reconstruire avec au moins la Région wallonne et la Communauté française les liens utiles et nécessaires à la concrétisation de ce que nous appelons "l'espace francophone" dans un contexte où les synergies et les transversalités se font le plus souvent sans Bruxelles?

Troisièmement, comment réussir à promouvoir positivement notre langue, nos cultures, notre patrimoine tels qu'ils existent et évoluent dans un contexte de région bilingue, de capitale communautaire, nationale et internationale sans tomber dans le repli frileux sur soi ou de l'affirmation de son identité par opposition à celle des autres?

Voilà une très brève contribution au lancement des travaux de cette Assemblée. Contribution qui sera sans doute amenée à être développée à plusieurs reprises au cours de cette législature.

Je vous remercie d'avance pour les interventions et les propositions que vous ferez au sein de cette Assemblée pour alimenter les choix politiques qui se feront dans le cadre de nos compétences, dans l'intérêt des Bruxellois francophones et dans l'intérêt général de notre région.

La parole est à Mme Caroline Persoons.

Mme Caroline Persoons (MR).- Je demande la parole pour fait personnel puisque vous avez cité mon nom. J'ai fait mon discours d'adieu à la présidence sous la législature précédente. J'ai le bonheur d'avoir quitté cette présidence non parce que mon groupe m'a éjectée mais parce que la majorité a été changée. C'est une satisfaction tout comme le fait que mon groupe m'ait désignée chef de groupe.

Malgré l'événement de ce matin qui, pour moi, est très grave quant au respect de l'opposition et de la démocratie, j'espère que nous arriverons à travailler positivement pour la Commission communautaire française, pour la francophonie et pour Bruxelles en tant que capitale francophone. Vous avez repris trois points que j'avais également soulevés lors de ma conclusion de présidence. J'en avais un supplémentaire : celui de faire attention à ce que notre région ne soit pas fermée sur sa périphérie car cela constitue également un combat francophone important.

M. le Président.- Je vous remercie et nous tenions à vous offrir ainsi qu'à Mme Martine Payfa un bouquet de fleurs.

(Applaudissements sur tous les bancs)

M. le Président.- Je vous propose à présent de procéder à l'audition de la déclaration-programme du Collège.

La parole est à M. Benoît Cerexhe, ministre-président du Collège.

DECLARATION-PROGRAMME DU COLLEGE

M. Benoît Cerexhe, ministre-président du Collège.- C'est la troisième déclaration de politique générale aujourd'hui. Je ferai en sorte qu'elle soit la plus digeste possible.

La Commission communautaire française, lieu de rassemblement et d'expression politique des Bruxellois francophones, est le carrefour d'une double appartenance : l'appartenance à une Région porteuse d'une identité forte, l'appartenance à une

Communauté, partie prenante à la francophonie et creuset de la solidarité Wallonie-Bruxelles.

Bruxelles doit retrouver un projet de ville, une dynamique positive, à laquelle toutes les Bruxelloises et tous les Bruxellois doivent pouvoir participer et s'identifier.

Une telle démarche doit se fonder sur la solidarité et la citoyenneté, viser la mixité culturelle et sociale et valoriser nos atouts de capitale internationale. L'adhésion à un objectif de développement de Bruxelles contribuera à soutenir la croissance économique et l'emploi ainsi qu'à améliorer le cadre de vie des Bruxellois.

Plus que jamais, Bruxelles doit affirmer son statut de Région autonome et à part entière. Nous devons nous inscrire dans la confiance en un projet solide et dans l'affirmation d'une identité bruxelloise.

Les francophones de Bruxelles doivent affirmer leur identité et leur culture dans ce projet global de la Région. La Commission communautaire française devra dès lors utiliser ses compétences pour s'inscrire dans la poursuite de ce projet et renforcer un certain nombre des objectifs du gouvernement régional.

La formation sera dès lors une priorité absolue en liaison avec l'emploi et la cohésion sociale au même titre que la politique des quartiers. Le tourisme soutiendra le développement régional. Les politiques sociales et de santé renforceront le volet social du projet de ville de même que le sport. La politique de santé tout particulièrement s'articulera aux politiques régionales de qualité de la vie. Enfin, la Commission communautaire française donnera au projet régional sa dimension culturelle.

De la même manière, le Collège veillera à établir une cohérence de son action avec les politiques menées par la Commission communautaire commune.

Cependant, cet objectif de cohérence bruxelloise ne détournera pas la Commission communautaire française de la solidarité qu'elle a toujours manifestée à l'égard de la Communauté Wallonie-Bruxelles et de la francophonie dans son ensemble. Un de ses objectifs durant cette législature sera le renforcement des mécanismes de concertation et de collaboration entre les deux entités francophones ainsi qu'avec la Région wallonne. Le lien avec les francophones de la périphérie bruxelloise sera renforcé.

L'action du Collège au cours de cette législature s'articulera autour de trois axes. Premièrement, la priorité absolue à donner à la formation au sens large afin de soutenir la politique régionale en matière d'économie et d'emploi et d'offrir de nouvelles chances d'avenir aux Bruxellois. Deuxièmement, la mise en avant de nouveaux objectifs par la reconnaissance de nouveaux services pour les Bruxellois et le renforcement des services existants. Troisièmement, la continuation des politiques menées et la consolidation des acquis. Une politique budgétaire rigoureuse et prudente sera menée.

Premièrement, je l'ai dit, une priorité absolue sera accordée à la formation professionnelle. Face au marché du travail, toujours plus exigeant en termes de qualifications, la formation est un outil précieux pour faciliter l'intégration professionnelle des Bruxellois. Elle contribue à la reconversion et au recyclage professionnels, au perfectionnement et à l'acquisition de nouvelles compétences. En ce sens, la formation professionnelle peut être considérée comme une des clefs de l'emploi et, au-delà, comme un outil de promotion sociale tout au long de la vie.

Le Collège orientera principalement son action dans deux directions.

Tout d'abord, il continuera à renforcer les actions qui visent la formation tout au long de la vie. Les priorités du Collège de la Commission communautaire française en la matière sont claires: des formations plus nombreuses, plus souples, coordonnées autour d'un opérateur public unique. Des formations accessibles pour tous dans les mêmes conditions. Des formations de qualité, passerelles solides vers l'emploi ou la reprise d'un cursus scolaire. Des compétences professionnelles validées formellement, quel que soit leur mode d'acquisition. Des actions spécifiques renforcées au bénéfice des personnes les plus menacées par l'exclusion économique et sociale.

Le Collège s'engage à développer l'offre de formation pour les demandeurs d'emploi tant en termes quantitatifs que qualitatifs en poursuivant la réorganisation des formations professionnelles en "modules capitalisables" permettant de mieux répondre aux besoins de chaque personne et d'en faire bénéficier le plus grand nombre. Le développement de l'offre de formation concernera tant les formations organisées dans les centres de Bruxelles-Formation que celles organisées avec des partenaires extérieurs: les fonds sectoriels, l'enseignement de promotion sociale, voire l'enseignement technique et professionnel et, surtout, les organismes d'insertion socioprofessionnelle dont l'action est orientée vers les publics peu qualifiés, les plus fragilisés sur le marché du travail. Une attention toute particulière sera accordée au développement des formations en langues. La maîtrise d'une ou plusieurs langues est une compétence transversale souvent requise à Bruxelles quel que soit le secteur d'activité ou le métier visé.

Ensuite, le Collège veillera à renforcer les coordinations en matière de formation. Il promouvrà l'articulation cohérente entre les compétences d'emploi, de formation et d'enseignement et étudiera le renforcement de collaborations structurelles entre l'Orbem d'un côté et Bruxelles-Formation de l'autre. Il constituera avec les gouvernements de la Communauté française et de la Région wallonne un comité interministériel de l'enseignement qualifiant, de la formation professionnelle et de la recherche. Le Collège renforcera les partenariats existants avec des organismes d'insertion socioprofessionnelle, les centres de promotion sociale, les Centres d'Education et de Formation en Alternance (CEFA), les écoles techniques et professionnelles et les fonds sectoriels dans le cadre des filières de formation qualifiante. Les filières de formation en alternance seront aussi privilégiées.

Le Collège poursuivra, en collaboration avec la Communauté française et la Région wallonne, la mise en oeuvre de l'accord de coopération du 24 juillet 2003 relatif à la validation des compétences dans le champ de la formation continue. Dans un système où la voie royale d'accès vers l'emploi demeure avant tout le diplôme, cet accord est une avancée considérable qui permettra la reconnaissance officielle des compétences acquises par les travailleurs ou les demandeurs d'emploi en dehors de l'enseignement. Le Collège donnera au consortium de validation des compétences les moyens de développer son action.

Le partenariat développé dans le cadre des centres de référence par les opérateurs publics d'emploi, de formation, d'enseignement et les fonds sectoriels, traduit une volonté commune d'être en adéquation avec les besoins de l'emploi identifiés dans notre région. Le Collège poursuivra dans cette voie.

Le Collège soutiendra le développement des filières de formation de pointe au bénéfice des demandeurs d'emploi, des travailleurs et des élèves de l'enseignement technique et professionnel par sa participation aux cinq nouveaux centres de référence qui seront créés dans notre région.

La coordination de l'offre de formation est une mission essentielle de l'opérateur public de formation. C'est l'objectif

premier du partenariat développé par Bruxelles-Formation depuis sa création avec la plupart de ces opérateurs. Développer l'offre de formation impose qu'on poursuive cette coordination de l'offre de formation autour de l'opérateur public.

Le Collège veillera à simplifier le champ public de la formation des adultes en assurant une meilleure coordination de l'ensemble des compétences en matière de formation des travailleurs salariés et des classes moyennes et ce, sans exclure la fusion.

Bruxelles-Formation devra préserver, au sein de sa structure et dans la confection des programmes de formation qui leur sont destinés, la spécificité de la formation des classes moyennes et des PME. A cet effet, il mettra en place un nouvel organe consultatif qui permettra aux différents secteurs des classes moyennes de commenter et d'influer sur les choix qui seront opérés pour ce type de formation.

Parallèlement, le dispositif coordonné d'insertion socioprofessionnelle sera consolidé. Le préfinancement structurel des actions promues par les organismes d'insertion socioprofessionnelle auprès du Fonds social européen sera définitivement assuré dans le cadre du budget de la Commission communautaire française. Le développement de l'offre de formation, la réorganisation du champ de la formation professionnelle et la confirmation de Bruxelles-Formation dans sa mission seront traduits dans un contrat de gestion.

Le Collège soutiendra le redéploiement de Carrefour-Formation pour en faire un vaste centre de ressources, d'orientation, d'information et de conseil en matière de formation tout au long de la vie, dans le cadre d'un partenariat le plus large possible avec les acteurs de l'emploi et de l'enseignement. Il créera un espace d'accueil des primo-arrivants et de lutte contre l'analphabétisme.

En matière d'enseignement, l'offre de formations directement en liaison avec l'offre d'emploi doit s'élargir à de nouvelles orientations notamment dans les domaines des services d'aide aux personnes, de l'éducation et, si possible, de la construction. L'accent sera notamment donné sur la formation continuée des membres de la communauté éducative pour assurer un accueil optimal des différents types de handicap. Cette préoccupation sera élargie aux différents intervenants sociaux susceptibles d'accueillir des personnes handicapées.

La Commission communautaire française participera activement au plan de la Communauté française afin de résorber la pénurie d'enseignants. Le Collège veillera à parachever les sorties d'indivision des sites d'enseignement.

Deuxièmement, les nouveaux accents qui seront développés.

Le Collège développera une réelle politique d'égalité des chances dans l'ensemble de ses compétences. Dans ce cadre, la priorité sera donnée à l'égalité entre hommes et femmes. De même, une attention particulière sera accordée à des politiques d'égalité plus spécifiques notamment en faveur des lesbiennes et des gays.

Les centres communautaires, les lieux d'expression interculturelle, les lieux de remédiation et d'écoute sociale, les écoles de devoirs et autres services d'accueil des jeunes et des adultes dans les quartiers en difficultés verront leur financement stabilisé. Ce refinancement du secteur de la "cohésion sociale" et la mise en application progressive de l'accord du non-marchand seront deux priorités majeures du Collège au cours de cette législature. Les arrêtés inscriront la politique du Collège en la matière dans les objectifs de la politique régionale des quartiers en difficultés.

Le Collège réfléchira à une politique intégrée des personnes âgées en matière de mobilité, de logement, d'urbanisme, d'accès à la culture en liaison avec la Région et la Commission communautaire commune. Il réorganisera leur accueil notamment dans l'optique de mieux préserver leurs droits, leur garantir un accueil dans les structures alternatives et les accompagner dans leur volonté de rester à domicile.

Au niveau de l'accueil des personnes handicapées dans la cité, le Collège veillera à créer, à renforcer et à favoriser les passerelles nécessaires avec les départements régionaux pour favoriser l'accès des personnes handicapées - quel que soit leur handicap - à l'ensemble du projet de ville et notamment en matière de mobilité, de logement, d'intégration professionnelle, d'enseignement et d'accès à l'information.

Dans la perspective d'activer le dispositif du budget personnel individualisé qui vise à soutenir financièrement le projet de vie d'une personne handicapée et à lui permettre d'établir, elle-même ou avec sa famille, les collaborations et les aides extérieures nécessaires à la réalisation de ce projet, le Collège mettra en place des expériences pilotes sur la base d'un appel à projets en vue d'établir ultérieurement, à partir d'une évaluation de ces expériences, une réglementation en la matière.

Il veillera également à augmenter les possibilités de prise en charge des personnes adultes atteintes de handicaps lourds. Dans ce cadre, il réalisera un centre d'hébergement pour des adultes lourdement handicapés.

Le Collège mettra en oeuvre l'accord de coopération "Commission communautaire française - Communauté française" à propos de l'accompagnement pédagogique des enfants en situation de handicap et il poursuivra son soutien aux services d'accompagnement qui accueillent les enfants scolarisés. Le Collège s'opposera à toute réduction de la libre circulation des personnes handicapées sur le territoire belge. Il prendra l'initiative d'une renégociation d'un nouvel accord de coopération avec la Région wallonne incluant le règlement du contentieux ainsi que la possibilité d'un accord avec la Communauté flamande.

En matière de santé, le Collège évaluera les services apportés par les secteurs ambulatoires qu'il agréera dans le cadre d'une politique globale de santé publique, les services de santé mentale, les maisons médicales, les centres de lutte contre les toxicomanies. Il veillera à renforcer le rôle des médecins de première ligne et celui de la prévention.

Le Collège développera la démarche d'action communautaire et le soutien du travail en réseau, il améliorera l'offre de soins de façon plus intégrée en liaison avec les dispositifs d'action sociale et il renforcera l'information sur les services existants.

Il agira pour une prise en charge la plus précoce possible. Le Collège examinera la possibilité de créer une maison de répit pour les familles avec enfants malades.

Le secteur du transport scolaire devra faire l'objet d'un accord de coopération avec la Région wallonne afin de déterminer de manière définitive la prise en charge par chacune des entités fédérées des enfants domiciliés sur son territoire qui sont inscrits dans l'enseignement spécial même s'ils sont scolarisés dans une autre région. En outre, le Collège veillera à mieux tracer des convergences avec la politique régionale des transports publics et de mobilité ainsi qu'avec la politique des personnes handicapées afin de réduire le temps de parcours des enfants dans les bus et de leur apporter un confort maximal.

En matière d'accueil des adultes en difficultés, le Collège veillera également à garantir progressivement la prise en charge à 100% du cadre des travailleurs des maisons d'accueil. Il veillera à assurer aux adultes en difficultés un accueil de crise et un accueil 24h/24. Il mettra également en oeuvre le décret organisant le subventionnement des infrastructures d'accueil et d'écoute sociale.

Le Collège participera à la réflexion menée par la Communauté française sur la confection d'un pacte associatif qui vise à reconnaître l'importance des associations dans le maillage social et à stabiliser leurs relations avec l'autorité publique.

A l'instar de ce qui existe pour les fédérations des secteurs de la santé, le Collège organisera le subventionnement des fédérations des secteurs de l'aide aux personnes.

La Commission communautaire française poursuivra une politique visant à valoriser la culture d'expression française comme moyen d'ouverture à toutes les cultures et comme espace de construction du lien social.

La Commission communautaire française veillera au renforcement de sa collaboration avec la Communauté française par l'accord cadre qui les lie en matière culturelle. Au travers de cette coopération, le Collège sera attentif aux possibilités d'une meilleure reconnaissance et d'un meilleur subventionnement par la Communauté française des infrastructures culturelles. Il intégrera l'action des infrastructures dans un plan de développement culturel en synergie avec les autres opérateurs culturels.

Le Collège veillera à stabiliser les grands événements socioculturels qui animent la vie de notre Région en concluant, avec les Communautés, des conventions pluriannuelles. La Commission communautaire française veillera à soutenir l'action des communes en matière culturelle et socioculturelle. Elle aidera notamment à la création de maisons locales des cultures. Le Collège participera activement aux Etats généraux de la Culture organisés par la Communauté française.

Le Collège, dans une optique d'augmentation des moyens, soutiendra la reconnaissance de Télé-Bruxelles comme seule télévision régionale au sens décrétal du terme. Dans le cadre du contrat de gestion, il sera veillé à une diversification des programmes qui tienne mieux compte des événements locaux. Le sous-titrage et la traduction en langue des signes seront envisagés. Le Collège encouragera la création d'une radio régionale bruxelloise.

En matière de sport, les politiques de soutien aux clubs sportifs et celles liées aux infrastructures sportives seront revues afin de soutenir le concept d'intégration des jeunes par le sport et le souci régional de renforcer l'animation et les dispositifs d'accueil prioritairement dans les quartiers en difficulté.

Ces subsides veilleront à garantir un meilleur accès des plus démunis à la pratique sportive et à favoriser les lieux qui garantissent une ouverture en dehors des heures scolaires, prioritairement dans les quartiers qui concentrent les difficultés urbaines ou les lieux qui développent une véritable politique sociale d'accueil extra-scolaire.

Ces subsides aux infrastructures publiques s'inscriront dans un plan pluriannuel après élaboration d'un cadastre des infrastructures. Ce plan sera mis en oeuvre dans le courant de l'année 2005. La procédure de subsidiation aux communes sera simplifiée et raccourcie.

Pour ce qui concerne la politique du tourisme, il est fondamental, compte tenu de l'importance économique de ce secteur, de continuer à développer, à côté du tourisme d'affaires, le tourisme de loisirs et le tourisme social tant du point de vue de la capacité d'accueil que de l'offre culturelle, patrimoniale ou de loisirs.

Le Collège encouragera le développement d'une hôtellerie moyenne et toutes les initiatives de logement chez l'habitant.

L'objectif de la coopération au développement doit prioritairement viser à améliorer les conditions de vie des populations les plus pauvres des pays les moins avancés (PMA).

Le Collège veillera notamment à :

- mettre en oeuvre des coopérations en s'appuyant sur les réseaux créés ou entretenus par les différentes communautés installées sur son sol pour les inciter à participer activement au développement de leur région;
- articuler les actions de coopération au développement entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française en s'appuyant sur le Conseil Wallonie-Bruxelles de la coopération internationale;
- associer la Commission communautaire française aux mécanismes de concertation et d'information relatifs à la question du renforcement de la coopération au développement par les Communautés et les Régions et à la création de l'Espace Wallonie-Bruxelles-International.

Dans une optique d'assurer une administration plus moderne et plus proche des Bruxellois, le Collège mettra en place une cellule de travail spécifique afin d'établir une véritable politique d'accès du citoyen et de simplification des procédures.

A l'instar des autres entités fédérées, un service de médiation sera mis sur pied au cours de l'année 2005.

Le Collège favorisera l'accès à l'information de tous quels que soient leurs handicaps notamment sur son site web. Il veillera à la création d'un guichet unique d'information à propos des services de la Commission communautaire française et des services rendus par les secteurs qu'elle agrée.

Le Collège favorisera l'utilisation des logiciels libres dans l'administration.

Enfin, il envisagera la création d'un service transversal de contact avec l'INAMI susceptible de faciliter les contacts du monde associatif francophone bruxellois avec le ministre fédéral.

Troisièmement, des acquis seront consolidés et mis en oeuvre intégralement.

Prioritairement, le Collège finalisera les dispositifs et le financement à 100% de l'accord de 2000 avec le secteur non marchand. Ce dispositif qui a apporté une amélioration remarquable au subventionnement et, par voie de conséquence, aux conditions de travail des travailleurs des secteurs de l'aide aux personnes, de la santé et de l'insertion socioprofessionnelle, doit être finalisé pour que tous les travailleurs concernés en profitent pleinement et ce, quel que soit leur statut.

Dans le secteur des personnes handicapées, le parachèvement de l'accord devra inclure une réévaluation des équipes agréées afin de mieux répondre aux besoins des personnes accueillies et à leur perte d'autonomie. Cette réflexion concernera également les entreprises de travail adapté (ETA).

Les services déjà reconnus d'aide sociale et sanitaire feront l'objet d'une évaluation quantitative et qualitative des services qu'ils offrent et ce, en fonction des besoins des Bruxellois. Les objectifs de cette évaluation seront préalablement définis et s'appuieront sur une très large concertation.

Les rôles respectifs des aides familiaux et des aides ménagers seront précisés. Il conviendra de disposer d'une meilleure connaissance du profil des bénéficiaires de l'aide à domicile afin de mieux répondre aux attentes des Bruxellois.

De même, le décret concernant la médiation de dettes sera simplifié afin de rendre cette pratique plus performante. Enfin, une concertation institutionnelle devra être mise en place afin de mieux articuler les politiques sociales et de santé.

L'affirmation de la présence francophone et la promotion de la francophonie a toujours été l'un des axes majeurs de la politique de la Commission communautaire française. Elle doit le rester tant au sein de la région et dans sa périphérie que dans les autres pays, dans une dynamique de croisement des langues et des cultures.

Pour développer cet objectif, il convient de s'inscrire clairement dans une collaboration accrue avec la Communauté française et avec les instances internationales de la francophonie. Le Collège veillera à ce que la Commission communautaire française soit associée à la création de l'Espace Wallonie-Bruxelles-International.

Pour favoriser une meilleure intégration des politiques de la Commission communautaire française au projet régional, le Collège francophone veillera à associer la Commission aux accords de coopération conclus par la Région avec des villes, des régions et des pays d'Europe et de la francophonie.

Sur le plan interne, la Commission communautaire française participera aux efforts de la Région pour renforcer son image de capitale dynamique et attractive par une meilleure coordination des actions de promotion des opérateurs touristiques et des artistes bruxellois. Elle soutiendra et encouragera les coopérations développées par les communes sur le plan international en les intégrant dans les accords existants.

Le Collège prendra l'initiative de demander la réunion de la Conférence interministérielle de la politique étrangère (CIPE) pour obtenir du gouvernement fédéral qu'il ratifie dans les plus brefs délais la convention-cadre sur la protection des minorités nationales. Il favorisera toute initiative visant à assurer une consultation régulière des francophones bénéficiaires des services de la Commission communautaire française, qu'ils habitent ou non la région bruxelloise.

L'outil administratif qui s'est vu doté d'un cadre et d'un statut opérationnels, devra effectuer un travail interne d'évaluation, tant au niveau de sa structure que de ses pratiques.

Une révision du cadre et de l'organigramme devrait notamment viser un meilleur regroupement des matières par paquets cohérents de compétences. Une répartition plus lisible doit être recherchée pour que le citoyen s'adresse à l'administration.

La mission d'aide à la gestion des a.s.b.l. et de contrôle de l'utilisation des subsides sera poursuivie sans alourdir la gestion administrative de ces a.s.b.l..

La statutarisation de l'ensemble du personnel sera menée à un rythme soutenu.

Les avantages pour les agents de la Commission communautaire française contenus dans le plan sectoriel 2003-2004 seront mis en application dans les délais prévus.

Tout cela ne sera pas possible sans une politique budgétaire rigoureuse et prudente. La précédente législature s'est concrétisée par un redressement des finances de la Commission communautaire française notamment par les accords du Lambermont et du Lombard.

Toutefois, garantir dans le long terme la capacité de la Commission communautaire française d'assumer les différentes attributions qui relèvent de ses compétences exige la continuation d'une politique budgétaire rigoureuse notamment par le refus de tout nouvel endettement structurel.

Compte tenu de la structure particulière des recettes de la Commission communautaire française, les principes suivants doivent être respectés :

- le principe de l'équilibre budgétaire tel que défini par le Conseil supérieur des finances sera respecté;
- en cas de vente de patrimoine, le produit de la vente sera affecté au remboursement anticipé des emprunts ou à des politiques d'investissement;
- une évaluation périodique des conséquences financières des décrets et arrêtés de subventionnement sera poursuivie, en particulier pour le secteur des personnes handicapées;
- nous procéderons à une évaluation périodique de la gestion du patrimoine et de l'immobilier.

Par ailleurs, le Collège remplira les engagements pris en matière de soutien aux investissements à consentir par la RTBF.

Cette déclaration de politique générale est ambitieuse. Elle est marquée du sceau de l'adhésion au projet de ville global de notre région. La cohérence, le partenariat et la complémentarité avec les politiques menées aux autres niveaux de pouvoir doivent guider les pas de notre Collège. L'affirmation de l'identité et de la culture francophone à Bruxelles ne peut en sortir que renforcée tout comme le sera notre détermination dans la défense de l'identité et de la culture d'expression française.

Je vous remercie de votre attention et de la confiance que vous vous voudrez bien accorder au Collège au terme des débats qui suivront cette déclaration.

(Applaudissements sur de nombreux bancs)

DEPOT D'UNE MOTION DE CONFIANCE

M. le Président.- Comme vient de l'annoncer M. Cerexhe et conformément à l'article 80.3 du Règlement, j'ai reçu de sa part une motion de confiance sur laquelle nous aurons à nous prononcer à l'issue du débat. Je vous en donne lecture: "Ayant entendu la déclaration politique générale du Collège de la Commission communautaire française et les réponses apportées aux questions, l'Assemblée marque sa confiance au Collège."

Je vous rappelle que le débat sur la déclaration-programme du Collège aura lieu à 18h30 ce jour et j'invite les orateurs qui souhaitent s'inscrire dans le débat public à en informer le greffier au plus tard à 18h30. Le texte de la déclaration vous est distribué en ce moment même.

COMMUNICATIONS

NOMINATION DES COMMISSIONS

M. le Président.- Ainsi que le stipule l'article 15.1 du Règlement de l'Assemblée, il est prévu de procéder à la nomination des commissions. Si vous pouvez marquer votre accord là-dessus, je vous propose de remettre ce point à une séance ultérieure. (Assentiment)

PRESIDENCE DES GROUPES

M. le Président.- Puis-je demander aux groupes de nous faire part du nom de leur chef de groupe? La parole est à M. Denis Grimberghs.

M. Denis Grimberghs (cdH).- Le cdH a décidé de se choisir comme chef de groupe M. André du Bus de Warnaffe.

M. le Président.- La parole est à M. Yaron Pesztat.

M. Yaron Pesztat (Ecolo).- Le groupe Ecolo souhaite que la présidence soit assurée par Mme Dominique Braeckman.

M. le Président.- La parole est à M. Mahfoudh Romdhani.

M. Mahfoudh Romdhani (PS).- Le groupe socialiste propose Mme Anne-Sylvie Mouzon pour assumer la responsabilité et la conduite du groupe.

M. le Président.- Mme Caroline Persoons avait déjà été désignée comme chef de groupe pour le MR.

CONSTITUTION DE L'ASSEMBLEE

M. le Président.- En ce qui concerne la constitution de l'Assemblée, j'ai déclaré tout à l'heure l'Assemblée de la Commission communautaire française constituée. Il en sera donné connaissance au Roi, au Sénat, à la Chambre des représentants, aux Conseils ou Parlements de communautés, aux Conseils ou Parlements régionaux et aux autres Assemblées communautaires bruxelloises.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Je rappelle aux membres du Bureau que nous avons une petite réunion à 17h00 dans la salle 323. La séance reprendra à 18h30.

Prochaine séance, le 20 juillet 2004 à 18h30.

La séance est levée à 15h00.

Membres de l'Assemblée présents à la séance :

MM. André, Arku, Azzouzi, Mmes Braeckman, Caron, Carthé, MM. Chahid, Daems, Daïf, Decourcy, Mmes De Galan, de Groote, M. de Jonghe d'Ardoye d'Erp, Mme Delforge, MM. de Lobkowicz, Delperée, de Patoul, Mme Derbaki Sbaï, MM. De Wolf, Diallo, Doulkeridis, Draps, du Bus de Warnaffe, Dubié, El Ktibi, Mmes El Yousfi, Emmery, Fiszman, Frémault, M. Galand, Mme Gilson, MM. Gosuin, Grimberghs, Mmes Hasquin-Nahum, Jamoulle, MM. Lahlali, Leduc, Mme Lemesre, MM. Madrane, Mampaka Mankamba, Mmes Molenberg, Moussaoui, Mouzon, MM. Ozkara, Parmentier, Mmes Payfa, Persoons, MM Pesztat, Pivin, Mmes P'tito, Razzouk, MM. Riguelle, Romdhani, Mmes Rousseaux, Saïdi, M. Simonet, Mme Teitelbaum, MM. Tomas, Vervoort, Mme Vyghen.

Membres du Collège présents à la séance :

MM. Cerexhe, Picqué, Mmes Huytebroeck, Dupuis, M. Kir.

SEANCE DU SOIR

**Présidence de M. Christos Doulkeridis, président
(Mme Danielle Caron et M. Stéphane de Lobkowicz, secrétaires, prennent place au Bureau)**

La séance est ouverte à 18h43.

M. le Président.- Mesdames et Messieurs, la séance plénière est ouverte.

EXCUSEE

M. le Président.- A prié d'excuser son absence Mme Sfia Bouarfa, retenue par d'autres devoirs.

DECLARATION-PROGRAMME DU COLLEGE

DEBAT PUBLIC

M. le Président.- J'ouvre le débat public sur la déclaration-programme du Collège.

Je rappelle que chaque groupe peut mandater deux intervenants qui ont droit à 30 minutes, les autres intervenants ayant droit chacun à 10 minutes.

La parole est à Mme Caroline Persoons.

Mme Caroline Persoons (MR).- Nous voilà donc arrivés à la première discussion relative à cette première déclaration du Collège. Nous recommencerons en septembre puisqu'à chaque nouvelle session nous aurons le plaisir de vous entendre et de débattre de l'état d'avancement de cette déclaration du Collège de la Commission communautaire française.

Permettez-moi de présenter mon intervention en cinq points, lesquels montrent bien le changement total d'optique par rapport à la conception de la Commission communautaire française depuis sa création.

Le premier point concerne tout spécifiquement ce changement complet. La Commission communautaire française devient l'un des appendices de la Région, bilingue, comme l'a souligné M. Cerexhe, ministre-président du Collège de la Commission communautaire française. Là où Serge Moureaux et Georges Désir faisaient, le 14 juillet 1989, de Bruxelles un enjeu vraiment important et fondamental de la francophonie, là où en 1999 encore, la Commission communautaire française était voulue comme le bras de la Communauté française à Bruxelles, nous trouvons maintenant une Commission communautaire française située d'abord dans la Région ; c'est très clair dès le préambule. D'ailleurs, il y a beaucoup de copier-coller entre le programme de la Région et celui de la Commission communautaire française, ce qui explique les 23 pages de ce dernier.

La Commission communautaire française est donc d'abord située dans la Région : il est dit explicitement que "les francophones de Bruxelles doivent affirmer leur identité et leur culture dans ce projet global de la Région. La Commission communautaire française devra dès lors utiliser ses compétences pour s'inscrire dans la poursuite de ce projet et renforcer un certain nombre des objectifs du gouvernement régional." Il s'agit donc réellement

d'un changement d'optique : la Commission communautaire française n'est plus une institution propre avec un projet ambitieux pour les francophones, elle est devenue l'un des appendices de la Région.

Ensuite, en second lieu, il est dit que de la même manière, le Collège veillera à établir une cohérence de son action avec les politiques menées par la Commission communautaire commune.

Troisièmement, troisièmement seulement, "cet objectif de cohérence bruxelloise ne détournera pas la Commission communautaire française de la solidarité qu'elle a toujours manifestée à l'égard de la Communauté Wallonie-Bruxelles". C'est donc en troisième lieu que nous voyons apparaître la Communauté française et je trouve vexant de situer la Commission communautaire française dans ses relations avec la Communauté française comme un instinct de solidarité que l'on manifeste gentiment envers cette dernière. Pour nous, c'est beaucoup plus que cela : la Communauté française est effectivement l'institution des francophones de notre pays et la Commission communautaire française est l'un des instruments de la Communauté pour établir ses politiques, afin de travailler avec la Région, pour ses habitants, mais pour une politique francophone.

Je trouve triste ce changement d'optique. Il est triste surtout pour toutes les institutions sociales, de santé, d'aide aux personnes, qui, en 1989, ont fait le choix de la Commission communautaire française. C'est triste aussi pour les habitants qui ont fait le choix d'être francophones, qui ont fait le choix des listes francophones lors de ces élections.

Deuxième point : nous ne retrouvons pas dans cette déclaration une véritable préoccupation marquée pour la spécificité francophone de Bruxelles. Le caractère francophone de Bruxelles ne s'inscrit pas comme une dynamique propre. L'un des principaux objectifs du Collège consistera à renforcer l'interculturalité à Bruxelles par la création de maisons locales des cultures, à favoriser l'émergence de cultures urbaines - au pluriel ! - aux identités multiples - au pluriel ! -.

Je pense que le dialogue entre communautés est effectivement très important. Si nous continuons - et je l'ai dit souvent auparavant - à créer une ville avec des communautés-ghettos, il est clair qu'elle ne fonctionnera pas : aucune ville ne fonctionnera sur cette base-là. Il faut des échanges, une politique culturelle forte où ont lieu des échanges interculturels mais nous sommes persuadés que ces échanges-là passent d'abord par une politique culturelle française forte et une ligne politique culturelle française où ces échanges puissent avoir lieu parce que la culture est effectivement un lieu, un creuset d'échanges.

Il ne s'agit pas d'une culture française qui, brandie comme un étendard, ferait fuir d'autres communautés. Je pense que la langue française est le ciment de notre ville et que la politique culturelle française doit être d'abord un ciment entre les communautés. La culture, comme ferment rassembleur et de promotion, pas les cultures, juxtaposées en mosaïque.

Le caractère francophone de Bruxelles apparaît uniquement dans ce contexte d'interculturalité. Il ne s'agira de valoriser la culture d'expression française que "comme moyen d'ouverture à toutes

les cultures" et "comme espace de construction de lien social". Bruxelles, nous semble-t-il, n'apparaît donc plus comme une grande ville francophone et multiculturelle mais comme un simple lieu interculturel dont l'identité francophone est volontairement amoindrie - je ne dis pas niée, loin de moi cette idée - mais amoindrie conformément au souhait, sans doute, des politiques flamandes concernant Bruxelles.

Je voudrais quand même attirer votre attention sur l'accord de la Vlaamse Gemeenschapscommissie qui a été présenté hier soir où l'on voit un projet ambitieux basé sur les communes avec des politiques qui sont même régionales, par exemple "*Wonen in Brussel*", servant à aider à réaliser les démarches nécessaires lorsqu'on vient habiter à Bruxelles. Je pense que la Commission communautaire française rate ici un projet ambitieux.

Troisième point d'intervention, plus ciblé sur certaines matières : tout d'abord, la priorité à la formation et à l'emploi. Je le reconnaiss, c'est tout à fait fondamental et c'est un point positif. Il est vrai que la majorité précédente et le MR avaient cru que condenser dans les mêmes mains l'emploi, l'économie et la formation professionnelle permettrait d'aller de l'avant dans ces domaines, et il est vrai que nos ministres ont dû déchanter. Ici même, le MR s'est joint à Ecolo et au cdH pour déposer des propositions visant à mieux soutenir cette formation socioprofessionnelle, à mieux soutenir ce lien entre la formation et l'emploi.

M. Rudi Vervoort (PS).- Maintenant le cdH et Ecolo sont dans la majorité!

(Rires)

Mme Caroline Persoons (MR).- Nous avons vu que cela ne fonctionnait pas et nous l'avons dénoncé. Nous verrons si cela pourra mieux fonctionner qu'entre des mains socialistes uniquement.

Il y a eu ces quinze jours des contacts préliminaires qui rassurent sans doute les intervenants dans le domaine de la formation professionnelle. Mais j'ai quelques questions sur l'accent prioritaire mis sur l'accord dit "des échanges linguistiques", accord de coopération conclu en mai 2000 entre les deux ministres bruxellois et flamand en charge de la formation. Quelles sont les conditions émises par le VDAB à cet égard? N'appartient-il pas au Collège d'évoquer la politique discriminatoire menée par le VDAB à l'égard des demandeurs d'emploi francophones de la périphérie? C'est l'un des points sur lesquels il faut agir pour aider les francophones de la périphérie. La formation professionnelle pour permettre la diminution du chômage à Bruxelles est un point essentiel.

Nous sommes confrontés à de nouveaux accents qui sont d'une grande faiblesse alors que les politiques sociales et de santé sont les laissés-pour-compte de cet accord gouvernemental. Nous comparerons aussi l'accord de la Communauté française, l'accord de la Région wallonne et celui de la Commission communautaire française. A de nombreux endroits, on parle de transversalités et de collaborations. Encore faut-il vérifier si cela se trouve dans les autres accords gouvernementaux et si cela se concrétise.

J'insisterai sur quelques politiques dont, en premier lieu, celle liée aux personnes handicapées. C'est un point très important de notre Commission communautaire française parce qu'il pèse très lourd au niveau du budget. Je me réjouis d'entendre confirmer la volonté d'établir le budget de personnel individualisé et la volonté de créer des places pour les personnes adultes lourdement handicapées. M. Willem Draps a bien lancé ces dossiers que j'espère voir se réaliser parce qu'il y a dans ce domaine des manques cruelles. M. Draps a tout fait, malgré les bâtons qu'on lui

a mis dans les roues, pour essayer de mettre en place, pour ne citer que cet exemple, un centre d'hébergement à Berchem-Ste-Agathe destiné aux adultes lourdement handicapés.

Il faut aussi récupérer les sommes dues par la Région wallonne. Nous avons un peu plaisanté à propos d'un nouvel accord de coopération avec la Région wallonne pour régler ce contentieux. Plusieurs fois, ici et à la Région wallonne, le MR a interpellé le ministre pour que ce dossier soit débloqué puisque les finances de la Commission communautaire française vont très mal et qu'il y a là des sommes dues à la Commission communautaire française par la Région wallonne.

Ecolo, avec le ministre Detienne, n'a guère répondu aux courriers de M. Draps. J'espère, Mme Huytebroeck qu'à partir du moment où Ecolo s'occupera des personnes handicapées à Bruxelles, vous répondrez aux lettres et que, étant débarrassée du ministre Detienne, la Commission communautaire française aura enfin son dû de la Région wallonne.

Le transport scolaire maintenant. J'ai entendu parler des projets et des besoins. Je m'interroge quand même sur le transfert à la Commission communautaire française du charroi des "bus bleus" affectés aux établissements scolaires de la Communauté en région bruxelloise. Est-ce encore une suite des accords de la Saint-Quentin? Comme le disait M. Grimberghs régulièrement, il reste encore des dossiers dans le tiroir de Mme Milquet. Quel sera le coût de ce nouvel appendice des accords de la Saint-Quentin, de ce transfert des "bus bleus"?

Nous pensons qu'en matière de santé, votre accord est très faible. Il y a une difficulté au niveau de la répartition de compétences entre institutions. La compétence de la santé en matière de prévention est en effet partagée par le fédéral, la Communauté, la Commission communautaire française, la Commission communautaire commune. Il est essentiel d'insister à nouveau sur le rôle des médecins de première ligne et de prévention. M. Gosuin avait le premier mis en avant ce rôle des médecins et avait subventionné toute cette coordination de première ligne.

Mais je ne retrouve rien sur les "Villes-Santé", sur les coordinations, les spécificités de certaines maladies liées à la ville, des maladies dites "sociales" et le rôle important de ce programme OMS et du réseau francophone des "Villes-Santé". Souvenez-vous que l'Assemblée et la Commission communautaire française ont organisé au mois de mars une réunion de ce réseau francophone des "Villes-Santé" de l'OMS avec des représentants venant de l'ensemble de la francophonie. Il est vraiment regrettable qu'on ne retrouve rien, ni des conclusions de ce colloque, ni de la volonté de poursuivre ces échanges entre "Villes-Santé" à travers la francophonie.

Venons-en au pacte associatif. La Commission communautaire française fait reposer nombre de ses politiques sur les associations alors qu'on demande beaucoup aux a.s.b.l., avec des réglementations souvent trop lourdes et très difficiles à respecter. Ces a.s.b.l. doivent souvent travailler avec des bénévoles et des moyens limités. Je voudrais insister non seulement sur l'importance d'aider tant que faire se peut ces associations, notamment en matière de comptabilité et de subventionnements réguliers mais également de soutenir les accords du non-marchand qui doivent être appliqués dans tous les secteurs.

Il y a aujourd'hui, sur ce dernier point, une différence de traitement en matière décrétale et réglementaire. Il faut donc aller de l'avant pour avoir une équivalence pour tous les secteurs quels qu'ils soient, quelles que soient les compétences : la santé, le social. Nous ne pouvons pas continuer avec des associations qui travaillent sur des bases différentes et des gens de même qualification qui sont payés différemment, avec des subsides

différents. C'est un point important lourd financièrement mais qui doit être mis en avant et qui doit être résolu.

Permettez-moi encore de revenir sur l'accord du Collège concernant Télé-Bruxelles. Je me réjouis de voir confirmée la volonté affirmée par les différents collèges de la Commission communautaire française de faire de Télé-Bruxelles une télévision régionale dotée à ce titre de subsides importants. Nous avions voté une résolution au sein de l'Assemblée de la Commission communautaire française qui mettait en exergue les points importants pour Télé-Bruxelles : son financement, son rôle, sa coopération avec la RTBF.

Mais ce qui est dit ici ne l'est peut être pas du côté de la Communauté française. Nous veillerons à interpeller toutes les parties afin que Télé-Bruxelles ne soit pas un satellite de la RTBF mais conserve son autonomie et ses particularités et voie ses moyens augmenter.

Une seule chose : je regrette que l'on ne puisse capter Télé-Bruxelles en périphérie. Il faudrait encourager sa diffusion par de nouveaux moyens techniques afin de permettre aux Bruxellois qui habitent au delà de ce mur invisible de capter Télé-Bruxelles et TV5.

Je me réjouis aussi de la volonté du Collège d'encourager la création d'une radio régionale bruxelloise. Toutefois, je me pose des questions. Quels contacts ont été pris avec les négociateurs du côté de la Communauté française concernant le plan de fréquences (ce sera sans doute une radio privée)? Quel est le rôle de la radio "VivaCité" ? Comment concevez-vous la création de cette nouvelle radio régionale bruxelloise?

Dernier point qui me paraît essentiel et qui se différencie par rapport à la Communauté française, c'est la fonction publique.

Une administration plus moderne et plus proche, nous dit-on. Il est en effet important d'avoir un maximum de transparence, un maximum de services pour les habitants mais quel est le rapprochement avec la Communauté française et la Région wallonne?

Dans l'accord gouvernemental de la Communauté française, les avancées sont claires entre la Communauté française et la Région wallonne avec des passerelles en matière de formation, de statut, d'informatisation, de trésorerie. Or ici, rien, pas un mot. C'est regrettable pour les fonctionnaires de la Commission communautaire française et de la Communauté française. On perd de l'énergie et des moyens si on ne collabore pas au niveau des administrations francophones. Par ailleurs, Monsieur Cerexhe, je suis heureuse que la résolution sur la promotion des logiciels libres soit enfin prise en compte. Il y avait déjà des appendices de réalisation. Mais à partir de maintenant, ce sera total. C'est formidable.

M. Benoît Cerexhe, ministre-président du Collège.- Je l'ai votée avec vous cette résolution.

Mme Caroline Persoons (MR).- Voilà pour mes remarques sur les points de détail.

Le quatrième point que je développerai concerne la grande lacune générale de cet accord gouvernemental: c'est le vide autour des perspectives financières. S'engager à une politique budgétaire rigoureuse, c'est formidable. Mais c'est aussi la moindre des choses que de respecter les normes du Conseil supérieur des finances. Qu'en est-il de la volonté du Collège par rapport au remboursement de l'emprunt de soudure ? On lit que le Collège remplira les engagements envers la RTBF. Mais comment ? Je voudrais quelques précisions à ce sujet.

L'étude du professeur Deschamps montre clairement que, d'ici à 2009, la marge disponible est faible. L'emprunt de soudure est encore très lourd et il serait extrêmement dangereux de recourir à l'emprunt. Dès lors, comment comptez-vous financer vos politiques nouvelles ? Au détriment de quels secteurs ? C'est la véritable lacune, un vide, une non-réponse par rapport aux perspectives budgétaires pour l'avenir de notre Commission communautaire française, une crainte pour les secteurs et associations de la Commission communautaire française.

Mon dernier point concerne la transversalité. Vous avez terminé en disant que votre déclaration était ambitieuse, cohérente et riche en partenariat. Il y a de nombreux partenariats Communauté française - Région wallonne, mais rien du côté de la Commission communautaire française. Il faudra donc consulter rapidement ces différents partenaires et essayer de concrétiser ces partenariats.

Vous avancez de nombreux partenariats. Elio Di Rupo et Joëlle Milquet ont également insisté sur la transversalité, l'imbrication entre la Communauté et les Régions. Force est de constater qu'aucun ministre bruxellois ne se retrouve au gouvernement de la Communauté française. On me répondra que Mme Laanan a prêté serment à la Communauté française. Cependant, elle n'est ni au gouvernement bruxellois, ni au Collège de la Commission communautaire française. En tout cas, aujourd'hui, elle n'est pas là et elle n'est pas venue à la déclaration de la Commission communautaire française. Votre transversalité a déjà du plomb dans l'aile.

Ensuite, il faudra agir de concert avec la Communauté française d'abord, pour ne pas engranger des régionalisations de compétences de la Communauté. A travers plusieurs paragraphes, je crains de lire entre les lignes la volonté de régionaliser l'enseignement technique et professionnel, peut-être l'éducation permanente, une partie de la culture. Certes, vous détenez la majorité à la Commission communautaire française, à la Région et à la Communauté française. Je crains vraiment que ce qui apparaissait en filigrane dans la Saint-Quentin ne soit confirmé.

En tout cas, avec les derniers propos de M. Van Cauwenbergh qui disait qu'enfin la Région wallonne avait la culture à sa disposition et l'enseignement comme outil, je crains que vous ne soyiez tous ensemble en train de mettre fin au lien institutionnel - qui est davantage qu'une simple solidarité comme le décrit le préambule - et politique qui relie Wallons et Bruxellois au sein de la Communauté française au cœur de ses compétences et de ses institutions.

Je terminerai par un mot pour des gens que j'aime bien et pour lesquels je me bats. Il s'agit des francophones de la périphérie. Je me réjouis de voir effectivement la périphérie citée à plusieurs reprises. "La promotion de la francophonie a toujours été l'un des axes majeurs de la politique de la Commission communautaire française. Elle doit le rester au sein de la Région et de sa périphérie ainsi que dans d'autres pays, dans une dynamique de croisement des langues et des cultures."

Les termes choisis là prêtent à sourire.

J'espère qu'il y aura la volonté de faire davantage que de "croiser les langues et les cultures" avec la périphérie. Une véritable collaboration est à espérer afin de permettre aux francophones de la périphérie de disposer de tous les instruments culturels disponibles. Il est certain que cela doit se faire d'abord par la Communauté française. Mais la Commission communautaire française a également un rôle à jouer. En effet, ce sont des Bruxellois de l'extérieur, mais ce sont des Bruxellois francophones, des gens qui travaillent, qui ont leur vie sociale à Bruxelles et qui, subitement, parce qu'une frontière

administrative a été fixée dans la ligne du "Walen buiten" de Leuven, se retrouvent en périphérie de la Région bruxelloise.

Je me permets de vous suggérer d'associer le plus vite possible les francophones de la périphérie à nos travaux et d'écouter leurs demandes. M. Hervé Hasquin avait créé auprès du Collège, le Conseil consultatif des mandataires francophones de la périphérie.

M. Denis Grimberghs (cdH).- Rappelez-nous les antennes pour écouter Télé-Bruxelles.

Mme Caroline Persoons (MR).- Je peux apporter les travaux de ce conseil consultatif. A la suite des recours flamands, la Cour d'arbitrage a interdit de poursuivre cette expérience auprès du Collège. Je vous propose donc de créer une commission spéciale consultative au sein de notre Assemblée, comme il y avait eu en son temps une commission pour entendre et écouter les populations d'origine étrangère résidant à Bruxelles. Ce serait un geste tout à fait positif et intéressant. Ayant pris des contacts au niveau de la présidence de la Commission communautaire française, je peux vous dire que le travail est commencé et il y a déjà une première liste de collaborations possibles entre la Commission communautaire française et les francophones de la périphérie.

Monsieur Cerexhe, vous avez dit que votre accord du Collège de la Commission communautaire française était un accord ambitieux. On a l'ambition de ses moyens et de ses capacités. Les vôtres sont faibles. Un projet cohérent, oui, dans un sens de réduction de la place de la Commission communautaire française au sein de la Communauté française, auprès des francophones bruxellois. Vous avez dit que votre projet était marqué par le partenariat et la transversalité. Nous suivrons votre chemin et nous verrons si ces partenariats peuvent se réaliser avec la Communauté française, la Commission communautaire commune, la Vlaamse Gemeenschapscommissie et d'autres, à quels prix ...

Baudelaire disait "pauvre B" à propos de la Belgique. Nous dirons "pauvre Benoît" pour ce pauvre accord, pauvre Commission communautaire française qui n'a guère de moyens ni de perspectives financières dans cet accord. Nous serons là pour vérifier la ligne de conduite de ce navire peut-être en péril.

(Applaudissements sur les bancs du MR)

M. le Président.- Mme Persoons a utilisé les 30 minutes auxquelles elle avait droit. Il reste donc 30 minutes pour le groupe MR s'il désire les prendre. La parole est à Mme Anne-Sylvie Mouzon. C'est la seule inscrite pour l'instant au nom du groupe PS. Elle a droit à 60 minutes mais n'est évidemment pas tenue de les utiliser.

Je rappelle aux autres membres de l'Assemblée qu'un buffet est ouvert à la cafétéria. Il fallait que je le dise à un moment. Comme nous travaillons "non stop", j'ai préféré le dire lorsque c'était un membre de la majorité qui s'exprimait.

La parole est à Mme Anne-Sylvie Mouzon.

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS).- Cohérence politique, cohésion sociale dans le respect des diversités, rigueur dans la gestion budgétaire et administrative, cela nous semble être les trois points fondamentaux de cette déclaration du Collège et nous en sommes - j'allais dire "ma foi", mais avec ce qui s'est passé ce matin, c'est difficile - fort satisfaits.

Il est vrai que la structure des recettes de la Commission communautaire française est telle qu'elle ne laisse pas énormément de soupapes. C'est une structure rigide. Elle n'a

notamment pas de capacité fiscale. Donc, forcément, sauf à dégager des marges et des flux internes, on ne peut pas annoncer et promettre tout et n'importe quoi et l'on ne peut se permettre non plus de faire du saupoudrage et de donner aux uns et aux autres pour faire plaisir à tout le monde. Il faut être sérieux. Il est vrai que la Communauté française ayant été refinancée par les accords de la Saint-Quentin et du Lombard, petit à petit, l'effort que doivent consentir la Région wallonne et la Commission communautaire française pour soutenir la Communauté française s'atténue, sans pouvoir être supprimé pour autant mais s'atténue et permet de dégager des marges qui cependant ne sont pas énormes.

Quand on est sérieux, on annonce, me semble-t-il, ce que nous annonçons le Collège, à savoir : consolider les acquis notamment et fondamentalement les acquis pour le secteur associatif et les travailleurs de ce secteur ; appliquer intégralement les accords du non-marchand parce qu'il reste encore des choses à faire ; améliorer ce qui peut l'être par de meilleures procédures, par de meilleures relations avec le secteur associatif, par de meilleures synergies entre les différents niveaux de pouvoir ; améliorer les choses en termes de gestion en considérant notamment le logiciel libre. Bien géré, le logiciel libre vous permet d'abord une maîtrise de vos sources, ce qui est quand même élémentaire pour les pouvoirs publics, me semble-t-il, mais permet aussi de mieux faire jouer la concurrence et de coûter moins cher à l'administration.

Et puis, s'il reste encore quelque chose, il importe de dégager des priorités. Pour le Collège et pour le groupe socialiste, la priorité des priorités quand on a assuré ce qui devait l'être, ce qui est en route et qui n'est pas renié ni supprimé, c'est la formation au sens le plus large. Depuis l'alphabétisation, j'y reviendrai, jusqu'aux formations les plus qualifiantes. Il s'agit évidemment de soutenir, d'ajouter, de renforcer, de rendre les choses plus cohérentes et non pas de partir sur la tangente comme si nous n'avions rien à voir avec la Région bruxelloise, comme si nous n'étions pas, nous, les francophones, les habitants les plus nombreux de cette Région, comme si nous n'avions pas à peser d'un poids tout à fait particulier sur l'avenir de cette Région. Nous pouvons le faire quand nous portons notre casquette régionale mais nous devons aussi le faire quand nous portons notre casquette Commission communautaire française et c'est ce que nous allons faire. Ce qu'il faut pour favoriser la cohésion sociale, c'est permettre à chacun d'avoir accès aux connaissances nécessaires pour la vie de tous les jours - et je parle ici de l'alphabétisation - mais aussi pour l'accès à des emplois décents et convenables.

J'insiste sur l'alphabétisation. Vous le savez, c'est une de mes faiblesses, je me réfère souvent à mon expérience au CPAS. Or, l'illettrisme ou l'ignorance d'une des langues véhiculaires de la Région sont un phénomène que l'on rencontre évidemment dans les CPAS.

C'est très pénible parce que ce n'est pas seulement un phénomène d'exclusion de l'emploi mais aussi d'exclusion sociale et citoyenne. Quand vous avez besoin d'un traducteur pour demander l'aide d'un service public, vous êtes exclu en tant que citoyen. Il y a là une atteinte fondamentale par rapport à votre liberté. C'est aussi un phénomène psychologique et un phénomène ayant une influence directe sur les relations au sein de la famille. Quand papa et maman doivent se faire accompagner d'un enfant scolarisé servant d'interprète dans une salle d'accueil à la poste, au guichet de la population ou à celui de l'état civil à la commune ou au CPAS, il y a là une inversion des rôles qui peut être extrêmement déstructurante dans les relations parentales. C'est donc quelque chose de fondamental et, comme tout le groupe socialiste, je suis heureuse de voir qu'un soutien accru sera accordé à l'alphabétisation.

Non, nous ne serons pas un appendice de la Région qui n'en a d'ailleurs pas besoin. Cependant, nous serons, de façon cohérente, des personnes sérieuses qui ajoutent des pierres à l'édifice plutôt que de semer de petits cailloux n'importe où et n'importe comment. Oui, nous exploiterons toutes les synergies politiques possibles avec la Communauté française Wallonie-Bruxelles, avec le fédéral, avec la Région et avec, si possible, la Communauté flamande. En effet, les besoins des habitants de cette ville méritent qu'on examine tous les moyens permettant d'améliorer leur quotidien.

Je parlais du personnel et des associations qui constituent le deuxième volet qui nous réjouit dans cette déclaration gouvernementale. Les politiques de la Commission communautaire française recouvrent la santé, l'aide aux personnes, la culture et l'enseignement. Toutes ces matières impliquent fondamentalement des relations de personne à personne. Elles concernent des personnes qui prennent en charge d'autres personnes, qui s'en sentent responsables ou qui essayent de les aider. Or, rien n'est plus complexe que des personnes. C'est plus difficile d'enseigner, de soigner, d'aider, de divertir, d'instruire ou d'informer que de vendre des petits pois, c'est-à-dire compter des boîtes, les ranger dans des caisses qu'il faudra ensuite compter. Vous estimatez combien cela vous a coûté à l'achat, à combien vous pouvez les vendre et en faisant la différence, vous obtenez un certain bénéfice. Conceptuellement, vendre des petits pois ne relève pas du génie même si c'est très utile. Les cultiver est déjà plus compliqué, même si ce n'est pas en Région bruxelloise que cela se fait. Enseigner, soigner, aider, communiquer par tous les vecteurs culturels imaginables sont des actions plus complexes. Cela signifie que les personnes qui en sont chargées ont besoin de rémunérations correctes – voir l'accord du non-marchand - de conditions de travail matérielles correctes en termes de locaux et de moyens de communication ainsi que d'une formation continuée. Tout ceci coûte de l'argent et nous nous réjouissons de voir l'accent mis par le Collège sur le sort réservé à toutes ces personnes et à ces secteurs, notamment mais pas seulement associatifs. L'attention particulière portée aux maisons médicales est un exemple important qui mérite d'être relevé.

Je vous ai parlé de la cohérence politique, du soutien aux hommes et aux femmes qui travaillent dans ces secteurs et donc du sort des travailleurs, ce qui ne vous étonnera pas de la part du groupe socialiste. Je souligne que le projet du pacte associatif est une initiative de nos différents formateurs de gouvernement, aussi bien à la Communauté qu'à la Région et à la Commission communautaire française. Le projet se trouvait d'emblée dans les projets de déclarations.

Nous pensons aussi qu'il faut rester rigoureux et sérieux dans la gestion parce que tout ne nous est pas permis. De ce point de vue, nous aurons particulièrement à cœur de suivre la politique des handicapés. Nous devons à la fois diversifier les prises en charge, les formes d'aide, être capable d'accueillir un plus grand nombre de handicaps et de degrés dans les handicaps. Mais nous ne pouvons pas nous permettre de ne pas maîtriser budgétairement cette politique qui est l'une des plus coûteuses menées par la Commission communautaire française. Nous nous réjouissons de trouver dans la déclaration l'intention de surveiller tout cela de très près.

Un autre exemple dont M. Cerexhe ne nous a pas parlé sont les mesures à prendre assez rapidement en ce qui concerne le Plan Magellan pour la RTBF. Cela ne coûte pas rien et il y a des mesures d'exécution à prendre. On ne peut pas laisser filer le temps là non plus. J'espère que vous pourrez nous préciser ce qu'il en est.

Cette déclaration est cohérente et sérieuse. Elle ancre la Commission communautaire française dans la Région parce que la Commission communautaire française est la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale. Elle a été voulue dès l'origine pour cela et s'est renforcée. On n'atténue en rien ses liens avec la Communauté française, on renforce ses liens avec la Région. Cela me paraît élémentaire.

Relativement à l'enseignement technique et professionnel qui a été un grand débat sous la précédente législature - politiques croisées, "la Région wallonne avance", "rien ne se fait à Bruxelles", etc. - la déclaration de la Commission communautaire française comporte beaucoup de choses. Dans la déclaration de la Communauté française, il y a une phrase qui ne se retrouve pas à la Commission communautaire française et c'est fondamental parce que créer des synergies c'est aussi être capable de demander aux autres de faire les efforts qu'ils doivent faire, en l'occurrence à la Communauté française. Il y a donc cette phrase : "Le gouvernement (de la Communauté française) poursuivra le plan de rattrapage du financement de l'équipement des établissements techniques et professionnels à Bruxelles tel qu'il est prévu par le décret du 28 avril 2004, garantissant l'équipement pédagogique de l'enseignement secondaire technique et professionnel".

Mme Caroline Persoons (MR).- C'est la partie de M. Hazette qu'il avait prévu de donner à la Région. Celui qui bloquait, c'était Eric Tomas ...

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS).- Effectivement, mais il n'y a pas encore grand-chose qui est arrivé. Il faut maintenant que cela arrive vraiment. C'est la Communauté française qui le fera. C'est un bel exemple de synergie qui nous tient particulièrement à cœur. Il faut savoir lire les deux déclarations en même temps.

Je souhaite au nom du groupe socialiste beaucoup de courage à ce Collège. Il sait qu'il aura notre soutien et aussi que nous surveillerons tout cela de très près pour que cela se passe très bien, comme c'est annoncé dans la déclaration.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

M. le Président.- La parole est à M. Vincent De Wolf qui dispose de 30 minutes en tant qu'orateur mandaté.

M. Vincent De Wolf (MR).- Monsieur le Ministre-Président du Collège, vous qui avez été qualifié de pauvre Benoît par ma très estimée chef de groupe, j'ai envie de vous appeler petit Benoît car c'est plus sympa et parce que nous nous apprécions à titre personnel. Dans votre déclaration "un projet politique francophone", on parle des nouveaux "accents". Je me concentrerai essentiellement sur le volet intitulé "Nouveaux accents". Je serai particulièrement bref à l'image de la pauvreté de votre texte lequel se limite à un ramassis de lieux communs.

Je voudrais épingle les points suivants.

En matière d'égalité des chances, le texte prévoit : "Le Collège développera une réelle politique d'égalité des chances". C'est la moindre chose, me semble-t-il ? "Dans ce cadre, la priorité sera donnée à l'égalité entre les femmes et les hommes". Qu'alliez-vous faire d'autre ? La belle affaire ! Nous aurions souhaité et nous souhaitons la mise en place de statistiques permettant de juger si les politiques menées par le Collège dans ces différentes sphères de compétences aboutiront réellement à un équilibre entre hommes et femmes. Nous souhaitons un rapport annuel à ce sujet que l'on puisse contrôler.

En matière de crèches, d'accueil de la petite enfance : rien ! N'est-ce pas un problème grave et important à Bruxelles ?

En matière de cohésion sociale, on va se réjouir du fait que le Collège stabilise le financement des écoles de devoirs et des services d'accueil des jeunes. Nous souhaiterions que cette stabilisation aille de pair avec un examen de la pertinence des actions menées, avec une évaluation de ces actions et une évaluation de la gestion des structures aidées.

En ce qui concerne les personnes âgées, le Collège exagère! Son message se limite à dire "le Collège va réfléchir". Voilà une déclaration politique extraordinaire : le Collège va réfléchir! Des mesures concrètes ? Il n'y en a pas. Nous aurions souhaité que l'avis des personnes soit sollicité. Dans certaines communes il existe des conseils consultatifs de personnes âgées, des commissions de concertation. Peut-être faudrait-il leur demander leur avis ?

En ce qui concerne les personnes handicapées, vous souhaitez encourager le projet de vie individuel de la personne handicapée. Le ministre Draps l'avait déjà initié. On peut s'étonner que vous ne laissiez aucun rôle au Conseil consultatif régional de la personne handicapée, que vous ne renforciez pas la synergie entre les différentes institutions et a.s.b.l. qui existent sur le terrain pour réaliser des économies d'échelle.

En ce qui concerne le transport scolaire, nous allons essayer de faire un peu d'humour. Vous parlez de "bus bleus", j'en suis heureux mais je suis en même temps déçu pour vos amis Ecolo. Nulle part dans votre déclaration, vous ne mentionnez les initiatives de ramassage scolaire cycliste.

(Protestations d'Ecolo)

Mme Evelyne Huytebroeck, membre du Collège.- On parle ici de transport pour des personnes handicapées, Monsieur De Wolf.

M. Vincent De Wolf (MR).- En matière de santé, le Collège affirme : "La santé constitue un sujet de préoccupation quotidien pour les Bruxellois". Voilà une affirmation qui va changer la santé des Bruxellois. Moins de dix lignes sont consacrées à la santé, pas un mot sur le travail mené avec enthousiasme et unanimité de la commission Santé sur le rapport de l'adolescent à la santé. On avait entendu les milieux universitaire, médical, associatif à ce sujet et on avait conclu qu'il fallait créer des lieux de parole accessibles aux adolescents, créer des synergies entre les secteurs qui touchent l'adolescence lorsqu'il y a des problèmes de déviance, suicide, toxicomanie, anorexie, boulimie, et autres troubles obsessionnels compulsifs. L'adolescent qui a un problème doit aller d'un spécialiste à l'autre.

J'ai eu un débat avec notre amie Mme Jamoule à ce sujet sur les ondes d'une radio et j'avais trouvé que le pacte associatif, cher aux socialistes, était vraiment un texte abstrait, théorique, un calque que l'on voulait imposer au mépris de la réalité. Nous préférions des collaborations concrètes, par exemple, lorsqu'on peut rassembler des initiatives dans une a.s.b.l. en ayant en son sein une représentation du pouvoir public, avec uniquement un droit de veto, pour respecter l'objet initial de l'a.s.b.l. Je crois que l'on fait ainsi davantage oeuvre utile qu'en remplissant de grandes phrases creuses.

Quant au développement culturel, vous souhaitez renforcer l'action des communes, c'est bien! Vous voulez créer des maisons locales culturelles, mais nous ne souhaitons pas de juxtapositions entre des cultures existantes à Bruxelles, nous souhaitons une collaboration entre ces cultures, que ces cultures vivent les unes avec les autres, dialoguent et travaillent entre elles. Vous ne le dites pas dans votre texte.

Quant à la coopération au développement, nous souhaitons qu'elle soit exclue pour les pays qui ne respectent pas les droits de l'homme et plus particulièrement pour les pays qui ne

respectent pas les droits élémentaires de la femme. Je vous souhaite aussi, comme Mme Mouzon, beaucoup de courage et je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs du MR)

M. le Président.- La parole est à M. du Bus de Warnaffe.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH).- Je voudrais tout d'abord dire que j'ai apprécié les propos de Mme Persoons et de Mme Mouzon. Avec M. De Wolf, il en va autrement. J'ai cru percevoir dans les propos de Mme Persoons une pointe d'amertume et de tristesse. Une série d'éléments qu'elle a développés rejoignent néanmoins mon analyse même si le jugement qu'elle porte sur la déclaration gouvernementale ne correspond évidemment pas au mien.

Il s'agit d'un programme ambitieux qui nous est présenté ce jour. Un programme qui se veut une réponse efficace aux besoins des Bruxellois, il est bâti sur les ressources de Bruxelles et de ses habitants, il se destine à porter une dimension culturelle importante. Issu des discussions des trois partis qui constituent la nouvelle majorité, il a pour fonction de constituer la charte francophone de cette majorité, sa toile de fond culturelle, sa trame d'action identitaire. Et j'insiste sur le trait francophone alors que l'on nous annonce déjà les négociations institutionnelles d'automne. Je rejoins l'appel qui a été lancé liant les enjeux concernant les francophones de la périphérie à l'action que nous soutiendrons dans le cadre de ces négociations. J'appelle les membres du Collège à en faire de même.

Chers Collègues, la position que nous occupons au sein de la majorité pourrait nous conduire à manipuler avec dextérité l'encensoir. Nous voulons dès à présent vous dire que ce n'est pas de cette façon que nous entendons occuper notre fonction. C'est davantage à travers une lecture critique, sérieuse, solidaire et constructive que nous apporterons notre contribution à l'élaboration du programme qui nous est présenté.

Nous ferons dès lors référence à trois critères majeurs. Ils constitueront notre grille d'analyse de ce document et des déclarations qui l'émaillent.

Le premier critère, c'est bien celui de la réponse aux besoins. Quels sont les besoins identifiés des Bruxellois francophones à travers la déclaration gouvernementale et en quoi ce projet répond-t-il avec pertinence à ces besoins ?

Le deuxième critère est celui de la faisabilité, de l'efficacité. En quoi ce qui nous a été présenté peut-il se traduire réellement en actions concrètes, suivant quel agenda, en fonction de quelles ressources disponibles ou à générer, à activer ?

Le troisième critère est celui de la cohérence : cohérence avec le projet régional et celui de la Communauté française, d'une part, cohérence méthodologique surtout, tant le discours politique fait la part de plus en plus belle aux notions de convergence, de transversalité et de synergies. Que cachent, chers Collègues, ces dynamiques, en quoi représentent-elles tantôt de réels leviers d'action, tantôt des pièges tout aussi réels pouvant justifier l'inertie ou la paralysie ?

Au-delà de cette grille d'analyse, l'occasion nous sera donnée de conférer quelques tonalités à ce qui nous semble évoqué de façon lacunaire dans le texte. C'est ici que je rejoins en partie l'analyse de Mme Persoons. Nous vous livrerons dès lors quelques-unes de nos sensibilités. Il sera question bien sûr du concept de Bruxelles "Ville-Santé" et des valeurs qui le sous-tendent, de l'attention conférée au tourisme dans ses multiples dimensions et de la place et du rôle de l'administration dans la mise en oeuvre des politiques proposées.

Mesdames et Messieurs les membres du Collège, vous avez fait de la formation professionnelle une priorité absolue. L'accord de majorité consacre exactement un tiers de son document à cette problématique. Elle lie directement la formation professionnelle à l'emploi et vous nous rappelez que l'emploi est un enjeu majeur pour 22% des Bruxellois. Vous en faites dès lors l'enjeu principal de cette législature. A propos de la formation professionnelle, vous nous rappelez qu'au delà de la réponse directe qu'elle offre au problème de l'emploi, elle peut être aussi considérée comme un outil de promotion sociale tout au long de la vie, outil d'intégration sociale et de développement personnel. Ce binôme constitué de la formation et de l'emploi est très certainement celui qui permet le mieux à tout un chacun de se tenir debout et de devenir un acteur à part entière de sa vie sociale et économique.

Dans un environnement de travail caractérisé aujourd'hui par une croissance effrénée des outils technologiques et par une contraction permanente de la notion de temps, les exigences professionnelles sont de plus en plus grandes. Ceci pose de façon vraiment préoccupante la question de l'adaptation de l'homme au monde du travail. Dans ce contexte, la formation doit prendre également la mesure de ces questions. Il n'empêche que l'acuité de l'approche qui nous est proposée est réelle : la formation continue permet de réduire les risques de décrochage professionnel et la formation qualifiante et adaptée permet aux demandeurs d'emploi de se raccrocher au train économique. Il convient donc d'articuler l'offre de cette formation avec les besoins spécifiques quoique diversifiés du monde du travail bruxellois.

En comparaison avec les deux autres régions, Bruxelles se caractérise par une plus forte présence d'activités immatérielles. C'est ce qui a permis d'amortir récemment les ressacs d'une conjoncture économique négative. A Bruxelles plus qu'ailleurs, il faut compter sur le déploiement des activités immatérielles et dès lors, tenir compte de son corollaire : une offre de formations en articulation totale avec les besoins. A titre d'exemple, si nous prenons le secteur de l'industrie technologique qui représente 50% de l'industrie à Bruxelles, près de 7 entreprises sur 10 fournissent uniquement des services. C'est l'une des conclusions de l'enquête réalisée en 2003 par l'Observatoire bruxellois du marché du travail et des qualifications à la demande d'Agoria Bruxelles. Cette dernière nous rappelle que les technologies de l'information et de la communication représentent 50% de leur activité. Il faut prendre en compte cette réalité dans le développement des programmes de formation professionnelle.

Vous avez évoqué les centres de référence. Nous serons attentifs à l'évolution de ces derniers et plus particulièrement de celle du centre de référence "Iristech+" qui existe déjà. Vous parlez de la création des nouveaux centres annoncés ; il faudra surtout être attentif aux effets qu'ils vont générer dans le cadre de la définition de ces profils de formation professionnelle.

Un accent majeur est également mis sur l'apprentissage des langues et le développement des échanges linguistiques entre le VDAB et Bruxelles-Formation. Nous nous réjouissons de ce réalisme qui ne succombe pas au travers de la frilosité du repli communautaire que pourrait générer ici même un discours trop francolâtre. N'oublions pas que la maîtrise de plusieurs langues représente le premier élément de discrimination positive à l'embauche et que cette même maîtrise n'est en aucune façon synonyme d'estompelement ou de déni culturel.

Il est aussi fréquemment question de partenariat et de synergie à créer ou à renforcer entre les différents acteurs. Je cite à titre d'exemple les partenariats existants que le Collège souhaite renforcer avec les organismes d'insertion socioprofessionnelle, les centres de promotion sociale, les centres d'éducation et de

formation en alternance, les écoles techniques et professionnelles et les fonds sectoriels.

Si l'ensemble de ces déclarations nous rassure, nous attendons avec impatience les déclarations sur les moyens et sur l'agenda. Comment ces partenariats seront-ils renforcés ? A quelles échéances ? Suivant quels critères d'évaluation, déterminés par qui ? Autant de questions qui restent sans réponse, il faut le reconnaître. Nous savons que l'exercice quotidien du Collège consiste précisément à trouver des réponses de cet ordre.

Je pense également à la cellule qui sera chargée d'établir rapidement un inventaire des équipements performants existants. C'est un exemple intéressant parce qu'il faut s'interroger sur le type de profils qui composeront cette cellule, sur les moyens et surtout sur le sens qu'on donnera à cette notion d'équipement performant. Voilà une série de questions dont la nature des réponses permettra de faire évoluer de façon radicale le quotidien des Bruxellois.

L'enseignement de la Commission communautaire française n'a pas été oublié, tant dans sa fonction de mise à l'emploi dans le domaine de l'hôtellerie que dans sa fonction pédagogique liée au développement de l'enseignement spécial. Nous nous réjouissons de l'annonce des collaborations à multiplier entre les deux écoles d'enseignement spécial. Sachant que le handicap ne connaît pas de frontière, osons les convergences entre les différents réseaux d'enseignement spécial. Chacun a beaucoup à apprendre du partage d'expériences.

Nous avons également noté la volonté du Collège de favoriser toutes les initiatives qui permettront une meilleure intégration de la personne handicapée dans la cité. Il est question d'expériences pilotes et d'appel à projets. Cela nous paraît fondamentalement positif et respectueux de tous ceux qui, au jour le jour, déplacent des trésors d'imagination pour améliorer le quotidien de la personne handicapée. Nous souhaitons à cet effet que Bruxelles devienne réellement une région "handicapés chez soi". C'est une exigence sociale, démocratique et également humaniste.

Ceci nous conduit à examiner la partie consacrée à la santé. Notre enthousiasme pour cette matière nous amène à reconnaître un caractère un peu elliptique au chapitre de la déclaration concernant la santé. Pour rappel, Bruxelles a bénéficié récemment de la reconnaissance par l'OMS du statut de "Ville en Santé". Cela a été rappelé tout à l'heure. Ce n'est pas négligeable et c'est éminemment porteur de sens. C'est sans doute aussi en signe de reconnaissance de l'excellent travail fourni par l'administration de la Commission communautaire française. Nous pouvons en effet nous enorgueillir de disposer d'outils extrêmement performants en matière de santé communautaire. Je pense aux ouvrages intitulés "*L'accès aux soins de santé : un droit pour tous*", "*Les maisons médicales*", ...

Mme Caroline Persoons (MR).- C'est M. Didier Gosuin ...

M. André du Bus de Warnaffe (cdH).- J'y viendrai. "Santé et travail : promouvoir l'emploi, le bien-être et la sécurité des travailleurs", "La santé et le logement", "Les services de santé mentale" ou encore "Les services actifs en matière de toxicomanie" sont différents ouvrages à travers lesquels nous devons reconnaître que l'administration et le membre du Collège précédent ont balisé le terrain de façon excessivement intéressante.

Reste à faire vivre l'ensemble de ces dimensions de façon intégrée en donnant aux acteurs de santé davantage de moyens, en assurant une plus grande lisibilité de leur action et cela, de manière à faire percoler ces différents concepts à tous les étages des matières communautaires, régionales et communales. C'est à

la fois faire vivre les valeurs d'une région promotrice de santé, reconnaître et tirer les enseignements du réseau des écoles promotrices de santé et donner du souffle au concept d'entreprise en santé tel qu'il a été défini au sein du programme européen de promotion de la santé.

Nous ne voulons pas passer sous silence les synergies à construire tant avec la Communauté française qu'avec le niveau fédéral. Le domaine de la promotion de la santé en offre une belle occasion. Par exemple, en matière de lutte contre le tabagisme, il est question aujourd'hui de campagnes antitabac qui sont menées par le niveau fédéral, de stratégies qui sont développées par la Fondation pour les affections respiratoires (FARES) et financées par la Communauté française, et d'une série d'actions portées par les services actifs en matière de toxicomanie agréés et subventionnés par la Commission communautaire française. C'est une déperdition de moyens, d'énergie, de savoir et d'expérience. C'est regrettable. Il y a donc un défi à relever tant par le ministre de la Santé de la Commission communautaire française que par le ministre de la Santé de la Communauté française.

Le concept de santé tel qu'il est décliné aujourd'hui par l'ensemble des acteurs internationaux fait de la participation citoyenne et de l'implication des individus dans les décisions qui les concernent des déterminants majeurs du bien-être de l'individu. Dans ce contexte, la définition et la défense du pacte associatif qui seront menées en collaboration avec la Communauté française sont de nature à stabiliser cette forme particulièrement accessible de citoyenneté que représente le secteur associatif.

Ce secteur, ne l'oublions pas, propose toujours des solutions originales et pertinentes aux problèmes de société.

Face à l'ensemble de ces enjeux, le ministre de la Santé a du travail et cela nous réjouit.

En matière de tourisme et plus particulièrement de tourisme culturel, nous avons la fâcheuse tendance à sous-estimer la configuration particulièrement éclatée ou morcelée de Bruxelles. Hormis la Grand Place et ses alentours immédiats, Bruxelles dispose de trésors épars sur une série d'îlots séparés les uns des autres par de réelles barrières urbaines. Qu'il s'agisse du quartier du Sablon, de celui du Cinquantenaire, de la place du Jeu de Balles, de la place Saint-Géry, du Musée des sciences naturelles, ou encore du moins connu Musée des arts spontanés et naïfs, qui mériteraient davantage d'attention, ces différents pôles d'attrait culturel majeur souffrent d'un manque réel de liaison et de signalisation. Le développement culturel de Bruxelles passera, entre autres, par le renforcement du maillage urbain de ces multiples îlots culturels.

Pour en venir au lien entre les enjeux régionaux et communautaires, le développement des aspects régionaux aura une incidence directe sur le développement culturel. Un développement touristique bien compris passe impérativement par le développement des synergies entre les acteurs. Cela concerne tout autant les taxis que le secteur horeca en passant par l'ensemble des musées, les tours opérateurs, les professionnels des congrès et des *incentives*, la qualité des transports en commun, la politique de rénovation urbaine, la propreté, l'implication des communes - songeons par exemple au rôle considérable que remplit le Musée d'Ixelles - l'offre de logement chez l'habitant, etc.

Autant de domaines portés par des acteurs qui sont tous conscients de ces enjeux car ils vivent de l'interdépendance au quotidien. L'hôtelier a besoin d'une programmation culturelle performante, le taxi a besoin d'une réelle fluidité du trafic pour satisfaire son client, les professionnels des congrès ont besoin

d'infrastructures accessibles et disponibles. Ils souhaitent tous davantage de coordination et de synergies et la plupart ne comprennent pas nos logiques politiques de cloisonnement des compétences.

Un mot enfin sur cette administration que l'on veut à la fois plus moderne et plus proche des Bruxellois. Cela semble un truisme que d'affirmer ce genre d'assertion. On oublie parfois que ce voeu est aussi celui des fonctionnaires eux-mêmes qui sont en réalité les agents les plus en contact avec la population bruxelloise, avec le type de demande formulée par cette population. Ils constituent des agents de première ligne. Ils connaissent les frustrations liées aux changements de politique sans concertation préalable avec leurs services.

Nous plaidons vraiment pour que l'administration soit suffisamment impliquée dans l'élaboration de nos politiques. C'est capital ! Cette question n'est pas innocente parce que nous sommes convaincus que nos fonctionnaires disposent d'un savoir expérimental trop souvent mal utilisé. Soyons cohérents. Nous qui demandons une reconnaissance de l'expérience par le "diplôme du vécu" comme cela est indiqué dans les textes de la Communauté française, commençons par l'appliquer à notre propre administration.

La déclaration fait état d'une série d'acquis qui seront consolidés et mis en oeuvre intégralement, tant en ce qui concerne le financement du secteur non marchand que les services reconnus d'aide sociale et sanitaire ou encore de la promotion de la francophonie. Il est impératif de respecter les accords pris à cet égard en juin 2000. Il s'agit du respect d'une parole donnée.

Voilà autant de points dont on a souligné l'importance pour renforcer l'attractivité sociale et culturelle de notre région. Nous serons à cet égard particulièrement attentifs à la cohérence des nouvelles initiatives, à leur financement et nous veillerons à y apporter nos propres contributions.

En conclusion, nous avons réagi à un programme ambitieux par l'étendue des idées avancées, un programme généreux par sa volonté de prise en considération des différentes formes de détresse humaine qui touchent tout un chacun, un programme réaliste en raison de sa prudence budgétaire, un programme osé par son souci de décloisonnement et de partenariat.

Que ces vacances nous donnent à chacun l'occasion de recharger nos batteries, pour assurer une mise en oeuvre efficace et pertinente de notre programme.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

M. le Président.- Je me permets de féliciter M. du Bus de Warnaffe pour sa première intervention dans notre Assemblée. Je donne la parole à Mme Braeckman.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo).- On l'a dit à suffisance. A côté de ses indéniables atouts, la Région bruxelloise connaît des difficultés liées à l'augmentation de la pauvreté, elle-même liée à un taux de chômage élevé et la crise du logement. Tous, nous devons nous mobiliser pour lutter contre cette situation qui touche une part importante de la population. En termes d'ordre de grandeur, rappelons que 25% des Bruxellois admettent retarder leurs recours aux soins pour des motifs financiers.

La Commission communautaire française est une institution qui, au même titre que la Région ou la Commission communautaire commune, doit oeuvrer pour lutter contre cette fracture sociale qui entraîne les plus démunis de nos concitoyens dans la misère

et pour offrir des services à destination des Bruxellois en difficultés ou en demandes sociales ou sanitaires.

L'inscription dans les politiques régionales est un des aspects de la question, l'autre étant son inscription dans la francophonie. Chargé de rencontrer cette double cohérence, le programme du Collège a résolument tourné le dos aux déclarations des années antérieures, un peu "catalogues", pour se construire plus en termes d'articulation et non en termes d'appendice.

Il était donc logique que ce programme mette en avant la formation professionnelle, l'alphabétisation, l'enseignement technique et professionnel, véritables points d'appui des politiques d'emploi et d'économie à revitaliser d'urgence, d'une part, de promotion sociale des Bruxellois francophones, d'autre part.

A cet égard, quelques points positifs sont à relever dans la déclaration du Collège: l'accent sur les modules capitalisables, les passerelles entre les différents types de formation et d'enseignement, le bilinguisme, le statut unique du stagiaire en formation, la poursuite de la validation des compétences. Il y est aussi question, pour la cohérence francophone, d'un comité interministériel de l'enseignement qualifiant, de la formation et de la recherche, d'un inventaire des équipements performants existants.

Le gouvernement bruxellois, dans sa déclaration au Conseil régional, s'est d'ailleurs engagé à défendre auprès des Communautés le principe d'un refinancement des écoles techniques et professionnelles. A titre exceptionnel, il dégagera des moyens pour participer à cette dynamique au niveau des infrastructures.

Pour la cohérence régionale, il est fait mention d'un organe consultatif permettant aux différents secteurs des classes moyennes d'influer sur les choix opérés dans le cadre des formations et du renforcement structurel entre l'Orbem et Bruxelles-Formation afin de mettre en adéquation les besoins de l'emploi identifiés et les offres formatives. C'est un gros chantier qui vous attend: sortir de la schizophrénie entre l'Orbem et Bruxelles-Formation. En finir avec l'habitude que l'Orbem envoie en formation, après un bilan socioprofessionnel, un demandeur d'emploi. Ce même demandeur revient trois mois plus tard sans qu'une formation ait pu être entamée. On change de formation sans meilleur résultat et surtout sans cohérence par rapport au profil du demandeur, ni aux demandes des employeurs.

Il s'agit bien là d'un enjeu essentiel : sortir du paradoxe d'une ville à la fois vaste bassin d'emplois et productrice de longues files de chômeurs. J'espère que le gouvernement arrivera à améliorer les formations et en même temps à convaincre les employeurs bruxellois de renverser la tendance qui a fait que, en dix ans, la proportion d'emplois occupés par des travailleurs originaires d'autres régions du pays est passée de 45 à 55%.

La tâche est énorme et devra englober une lutte active pour une meilleure connaissance des langues, la lutte contre la fracture numérique, certainement une lutte acharnée contre les discriminations à l'embauche ainsi qu'un travail sur les fonctions critiques qui font que les entreprises ne trouvent pas les profils adéquats, que l'on se situe dans le secteur des ingénieurs, directeurs commerciaux ou chauffeurs de poids lourds.

L'Observatoire du marché du travail et des qualifications est un organe qui n'est pas évoqué dans les déclarations et pourtant, chaque année, il remet des rapports dont Bruxelles-Formation devrait se saisir, non pas en bout de course, mais beaucoup plus rapidement, pour éviter ce décalage négatif. Ceci permettrait de mieux lutter contre le chômage. Il faut remédier à cette situation

pour être plus en adéquation avec les fonctions critiques et donc pour être plus performant.

La revendication contre les discriminations, que ce soit en matière d'emploi ou autre, s'inscrit en exergue de la partie "Nouveaux accents". En effet, le Collège s'engage à développer une réelle politique d'égalité des chances qui ne se limite non pas à l'égalité entre femmes et hommes - bien que j'en attende beaucoup, notamment le fonctionnement du comité d'avis après cinq ans de vie végétative - mais que je revendique comme opposable à toutes les formes de discriminations, qu'elles soient philosophiques, ethniques, d'orientation sexuelle, de handicap ou d'âge.

En ce qui concerne les personnes âgées, on n'a pas encore bien mesuré à Bruxelles l'ampleur de la révolution grise que nous vivons. Bruxelles, bien heureusement, n'échappe pas à l'augmentation moyenne de l'espérance de vie mais n'a pas encore trouvé, de façon intégrée avec les autres niveaux de pouvoir, les réponses adéquates, tant pour les questions essentielles telles que l'avenir de nos systèmes de pensions et de soins, que pour des questions de vie ensemble et d'organisation sociale prenant en compte les potentialités et les besoins de toutes les classes d'âge dans une dimension intergénérationnelle.

Il convient de sortir de nos stéréotypes basés sur l'idée devenue fausse que la mise à la retraire sonne l'heure d'une période qui serait comme une courte antichambre des derniers moments. C'est faire fi du fait que l'on vit souvent un tiers de sa vie après la dernière paie et que cloisonner la société en tranches d'âge étanches est préjudiciable à tous.

La déclaration du Collège indique un premier pas dans la bonne direction, mais il y en a beaucoup d'autres à faire vers une prise en compte globale impliquant la Région et la Commission communautaire commune. Est également inscrite dans la déclaration votre volonté de réorganiser l'accueil des personnes âgées, les structures alternatives et les aides à domicile. La déclaration évoque aussi les modes alternatifs d'hébergement. Ceux-ci permettront, à moindre coût, de mieux coller aux potentialités multiples de nos aînés et donneront un visage plus humain à notre société.

Ce fut une des promesses non tenues du gouvernement précédent : il est donc temps de travailler à une législation qui tienne compte des besoins et de l'offre. Nous avons une connaissance bien floue à l'heure actuelle de l'offre des services d'hébergement à disposition des Bruxellois. Il faut travailler en liaison avec la Commission communautaire commune pour sortir des aberrations, par exemple au niveau des normes différentes que l'on connaît actuellement, tout en faisant preuve d'imagination pour des structures innovantes correspondant mieux à la variété des demandes et bien évidemment moins coûteuses.

Je voudrais évoquer en la matière, au niveau de la déclaration en Commission communautaire commune - et ce n'est pas inscrit ici à la Commission communautaire française - l'inscription de la lutte contre la maltraitance. Il faudra l'intégrer dans nos réflexions car ce fléau aux racines multiples touche de nombreux concitoyens au quotidien.

La référence au plan " Tandem " dans la déclaration du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale est un plus à raccrocher à cette problématique. Ce concept permet en effet à des travailleurs âgés d'encadrer les jeunes afin qu'ils trouvent davantage de satisfaction dans un travail bien accompli tout en permettant aux travailleurs âgés de diminuer leurs prestations en évitant l'écueil de la prépension et la perte de savoir-faire. Je plaide pour que ce

plan " Tandem " soit mis en application dans les secteurs de la Commission communautaire française.

En ce qui concerne le secteur des personnes handicapées - non le moindre puisque représentant environ un tiers de notre budget - nous saluons également l'avancée interinstitutionnelle avec la Région et les autres niveaux de pouvoir pour favoriser l'accès des personnes handicapées à l'ensemble du projet de ville. Il faudra veiller, avec les Collègues régionaux, à promouvoir une société où la solidarité avec les personnes ayant un handicap s'inscrive non seulement dans les institutions ou les services d'accompagnement mais également dans l'urbanisme, les transports, l'accès à l'emploi, à la culture et aux loisirs.

Un must : la mise en place du budget personnel individualisé. Il y a aussi un suivi à assurer par rapport à la législature précédente, comme l'accord de coopération relatif à l'accompagnement pédagogique des enfants en situation de handicap. Il y a des problèmes à résoudre notamment le contentieux et la renégociation de l'accord de coopération avec la Région wallonne dans le cadre de la libre circulation des personnes handicapées.

Au-delà de ces aspects, finalement minimaux dans la déclaration, il conviendra d'être plus ambitieux et d'avoir une réflexion sur l'offre générale de services apportés à la population handicapée en fonction de l'évolution des handicaps. Il faudra donc faire fonctionner au mieux cet Observatoire des personnes handicapées, tel que cité dans la partie administration de la déclaration.

La ministre responsable de ce secteur n'aura pas la tâche facile et devra sans doute entamer aussi une réflexion sur le rôle et les limites du service bruxellois à gestion séparée.

Le cdH reprend du service avec la compétence de la santé. C'était déjà le cas lors de la première législature. Parler de la santé nécessiterait sans doute plus qu'un chapitre long d'à peine une demi-page. C'est peu, mais il faut néanmoins se réjouir que des aspects importants y sont inscrits tels que le soutien au travail communautaire et le soutien au travail en réseau permettant l'échange des savoirs et des bonnes pratiques.

La prise en charge la plus précoce possible est inscrite dans le texte, mais de façon maladroite. On y fait référence surtout dans le cadre des toxicomanies, alors que la règle d'or de la prise en charge précoce doit valoir pour toutes les affections et les formes de mal-être.

Agir en amont, c'est agir sur les déterminants de la santé. Ce sont les conditions socio-économiques, les conditions professionnelles, la qualité du logement, l'accès à une alimentation de qualité ou à des activités culturelles et sportives qui font plus pour la santé que les médicaments et permettent même qu'une personne n'ait pas besoin d'avoir accès aux soins. Mme Persoons, vous regrettiez que Bruxelles "Ville-Santé" ne soit pas inscrite dans cette déclaration. Je pense que vous l'avez survolée. L'inscription de Bruxelles dans le réseau des "Villes en Santé" est confirmée, voyez à la page 21. C'est une bonne chose car ce principe rappelle le travail sur les déterminants de la santé et la participation citoyenne qui sont deux vecteurs de bonne santé d'une population.

On parle aussi d'une maison de répit, intermédiaire entre l'hôpital et la maison. A mon sens, on devrait peut-être commencer à mettre cela en place au niveau bicomunautaire.

En ce qui concerne le secteur des personnes sans abri, je me réjouirai de plusieurs choses :

- la prise en charge à 100% du cadre des travailleurs des maisons d'accueil mais sur cette question-là, je voudrais avoir une évaluation chiffrée de ce surcoût, ce qui ne doit pas être très compliqué ;
- le subventionnement de la fédération ;
- un accueil de crise 24 heures sur 24 en liaison avec le niveau bicomunautaire. Ce dossier sera épique à gérer. Trois membres du Collège s'y sont cassé les dents au cours de la précédente législature. Il s'agit d'un secteur - il est navrant de le constater - qui suscite des convoitises, des appétits disproportionnés. Nous avons tous en tête des erreurs commises, des drames humains vécus à l'occasion de l'épisode du SAMU social. J'ai peur que ces erreurs ne soient prolongées avec le CASU et avec toutes les embûches entravant la naissance d'un centre de référence. Bon travail à ce sujet !

Une des toutes grandes avancées de la déclaration concerne les liens avec les associations et le secteur non marchand. Je relèverai donc dans ce chapitre la volonté de mettre sur pied un pacte associatif, le subventionnement des fédérations des secteurs de l'aide aux personnes et la liquidation régulière des subsides. J'entends par-là que si les subsides sont liquidés avec retard, il y a intérêt bancaire à due concurrence de ce retard. Et surtout, je relèverai le subventionnement pluriannuel de certaines initiatives. Ce dernier point - vous vous en souviendrez - me tient particulièrement à cœur, ayant produit une proposition de décret qui visait l'efficacité, qui affichait sa volonté de lutter contre la dualisation du secteur associatif et intégrait de nombreux éléments qualitatifs sans coûter grand chose, ce qui est quand même une donnée importante vu la conjoncture actuelle.

Une autre chose à régler dans les meilleurs délais est la question de l'élargissement des accords du non-marchand à tous les travailleurs de nos secteurs décrétiaux, quel que soit leur statut. Ces mots ont été inscrits dans la déclaration et ont une grande importance. Il est vrai que ces accords, conclus en 2000, comportaient quelques manques : une estimation incorrecte du coût et l'oubli que le secteur fonctionne grâce à l'apport du travail de nombreux ACS. Dans les associations, ces ACS n'arrivent pas nantis du bénéfice des accords du non-marchand et obligent les associations à mille contorsions pour arriver à payer ce différentiel. Il va donc être mis fin à cette situation injuste dans les meilleurs délais. Par contre, ce qui était tout à fait étonnant c'est que l'on n'ait guère d'information sur ce que cela va coûter. Il faut de toute urgence établir ce cadastre précis du personnel des emplois subventionnés, et en toute grande priorité dans les secteurs concernés par les accords du non-marchand.

D'autres questions relatives aux accords du non-marchand doivent être traitées : la prise en compte de l'ancienneté, le nombre de jours de congé, la réduction du temps de travail en fin de carrière et l'embauche compensatoire.

Dans le programme du Collège, une large part est accordée à la culture, même si on sait que ce secteur, à la Commission communautaire française, ne bénéficie que d'un très faible subventionnement. Là encore, la Commission communautaire française veillera à une politique intégrée avec la Communauté française, ce qui est logique au vu de sa cohérence francophone, mais aussi avec les autres Communautés, la Région et les communes, ce qui est logique, vu la cohérence territoriale. Le programme est ambitieux, le budget est chiche. J'attire donc l'attention sur le risque de saupoudrage. L'on sait que cela ne donne pas de grands résultats.

Saluons quelques avancées dans le domaine de l'audiovisuel. Le projet de reconnaissance de Télé-Bruxelles comme télévision

régionale auprès de la Communauté française, un renforcement du sous-titrage pour les personnes sourdes. En matière de sports, saluons la révision du décret relatif aux clubs de sport, l'établissement d'un cadastre des infrastructures sportives et l'élaboration d'un plan pluriannuel.

La coopération au développement est une compétence pour laquelle la Commission communautaire française n'est pas nécessairement bien armée et la collaboration avec la Région wallonne et avec la Communauté française est, comme vous l'avez d'ailleurs inscrit, une évidence. Et nous serons attentifs à ce que la Commission communautaire française trouve une place significante dans le nouvel espace "Wallonie-Bruxelles-International".

Le chapitre consacré à l'administration, par rapport à la déclaration de 1999, s'enrichit notamment du projet de mise en place d'un service de médiation, service qui tient particulièrement à cœur aux écologistes. Le chapitre évoque aussi un travail d'évaluation de l'administration, avec une attention toute particulière pour le Service bruxellois francophone pour les personnes handicapées. Nous suivrons bien évidemment cet aspect avec un grand intérêt.

Pour conclure, je dirai que cette déclaration est globalement intéressante ; il est vrai qu'elle a fait l'objet d'une large concertation entre les différentes parties qui composent la majorité.

Elle comporte de nombreux acquis tels que l'évaluation. Mais il est bien clair que cette dernière ne doit pas être un prétexte mais qu'elle doit s'appuyer sur une connaissance la plus fine possible des besoins, demandes et potentialités des Bruxellois francophones. Il faudra donc davantage de fair-play entre les uns et les autres pour que l'information circule bien et ne soit pas monopolisée. L'une des pièces maîtresses est incontestablement l'Observatoire de la santé et du social, organe certes bicommunautaire, mais auquel un accord de coopération devrait garantir de jouer un rôle majeur pour que toutes les données soient utilisables par les mandataires politiques que nous sommes et qu'il n'y ait pas de déperdition d'énergie.

Après l'évaluation des besoins, il faudra procéder à l'évaluation de l'offre des services. En cette matière, beaucoup de prudence et de doigté s'imposent. Il faut commencer par définir des objectifs en concertation avec les associations dans leurs diverses composantes et ce, en tenant compte de la multiplicité des facettes du tissu associatif qu'il convient de ne pas anéantir par des mesures radicales et univoques telles qu'on en a connu par exemple dans le secteur des personnes sans abri. Il faudra utiliser les offres de formation à bon escient et surtout ne pas considérer les travailleurs sociaux comme des pions à bouger au gré de l'humeur ministérielle. Bref, l'évaluation ne pourra aboutir à un mieux que si elle est le résultat de l'implication des secteurs concernés : c'est en confrontant entre pairs leurs expériences qu'ils pourront être convaincus de l'utilité de produire des changements dans leurs pratiques en vue d'optimaliser les services à l'usager.

Un autre acquis que l'on a évoqué à plusieurs reprises dans la déclaration réside dans la nécessité de mettre en place des politiques globales et transversales. On a parlé de formation et d'emploi, on peut parler de santé et d'environnement. Il faudra de toute façon globalement maximiser les synergies entre les différentes ressources et donc entre les différents pouvoirs oeuvrant sur le territoire de la Région et privilégier toutes les coordinations indispensables au développement social de la ville. Cela nécessitera, et c'est un autre point fort de la déclaration, de permettre enfin à la Commission communautaire française de

sortir de son enclave en direction de la Région, des communes, des autres commissions et de l'espace francophone.

Il faudra rendre vivantes ces nombreuses structures de coordination prévues dans l'accord. La toute première d'entre elles devrait être le Comité francophone de coordination des politiques sociales et de santé. Nous avons voté sa mise sur pied, à l'arraché, en mai dernier, après que le Collège ait fait lanterner tout l'espace francophone pendant des années. A cet égard, la Commission communautaire française a raté un train ou deux durant la dernière législature jouant le repli frileux et laissant la Wallonie et la Communauté française travailler davantage en synergie. Il faudra rattraper le temps perdu pour s'inscrire dans des politiques d'enseignement, de culture et de petite enfance, où les Bruxellois francophones jouent totalement leur rôle au sein de la solidarité francophone.

Le secteur non marchand joue un rôle essentiel dans les politiques sociales, de santé, culturelles et d'insertion à Bruxelles. De nombreux secteurs n'ont pas été explicitement cités dans la déclaration. Il est vrai que l'idée était de sortir du catalogue. Ce silence n'exclut pas, en tout cas dans l'esprit des écologistes, de continuer à exprimer notre soutien pour tout le travail réalisé par les CASG, les plannings, les services de santé mentale, les soins à domicile ou les soins palliatifs, etc.

La déclaration s'adresse à tous et comporte le souci de nouer de meilleures relations avec le monde associatif ; c'est une autre toute grande priorité et une toute grande avancée de la déclaration.

Tout le monde sait qu'il y a parfois loin de la coupe aux lèvres et que le gouvernement précédent, par exemple, n'a pas réalisé tous les points inscrits dans la déclaration de 1999. Mettons cela sur le compte du passage rapide de cinq années. C'est pour cette raison qu'il faut que vous vous atteliez très vite à la tâche et plutôt que de vous souhaiter bonnes vacances, je vous souhaite un bon travail.

On vous reproche aussi de n'avoir pas beaucoup donné de pistes relatives au subventionnement des politiques nouvelles. En trois jours, il était sans doute hâtif de vous demander de vous exprimer sur toutes les pistes financières et notamment sur la façon dont vous allez régler la question du remboursement de l'emprunt de soudure ou du plan Magellan. Néanmoins, si vous avez des pistes déjà maintenant, nous les entendrons avec beaucoup de bonheur mais je pense qu'il ne faut pas pousser l'exigence trop loin.

Une déclaration de législature est un acte fort qui tente de répondre aux besoins des Bruxellois. Ceci dit, tout le monde le sait, les besoins évoluent.

Cette déclaration devra donc se nuancer au fil des années, à l'occasion des déclarations annuelles. Si les concertations avec le secteur s'effectuent en bonne entente notamment dans le cadre des évaluations, si vous tenez compte de l'évaluation précise de la situation socio-sanitaire bruxelloise, la qualité de vos projets s'en trouvera automatiquement accrue.

Le groupe Ecolo votera la confiance au Collège et sera très attentif à l'action de celui-ci dans l'espérance que ses résultats tendent à faire reculer les inégalités sociales au travers des compétences de la Commission communautaire française. Après l'opposition constructive vient le temps de la participation lucide. J'espère que, de votre côté, le respect du travail parlementaire, qu'il soit de majorité ou d'opposition, sera aussi une règle d'or.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

M. le Président.- La parole est à Mme Fatima Moussaoui.

Mme Fatima Moussaoui (cdH).- En tant que nouvelle parlementaire et directrice dans le privé d'une maison d'enfants depuis plus de 12 ans, j'ai choisi d'intervenir sur deux bonnes initiatives prises par le Collège.

La première concerne la prise en charge des personnes en difficulté, la seconde celle de la création de nouvelles structures d'accueil.

En ce qui concerne la prise en charge des personnes en difficultés, je me réjouis de la prise en charge à 100% des travailleurs des maisons d'accueil et de la création d'un accueil de crise et d'un lieu d'écoute 24 heures sur 24 et ce, bien évidemment, en collaboration avec la Commission communautaire commune et le tissu associatif. Le dernier rapport sur la pauvreté à Bruxelles n'est pas encourageant. Une personne sur trois souffre de surendettement. Etant une personne de terrain, je suis souvent confrontée à des demandes de tout genre : demandes d'urgence d'accueil pour enfants, problèmes de logement, centralisation d'information, ou tout simplement une écoute. Une simple écoute peut aider une personne à trouver tel ou tel chemin.

Quant à la création de nouvelles structures d'accueil, je me réjouis également du décret visant le subventionnement de celles-ci et de l'écoute sociale qui permettra de soutenir les services sociaux et l'encadrement, la restauration des locaux pour l'accueil des Bruxelloises et des Bruxellois. Pour briser le silence, les gens ont parfois besoin de se retrouver !

Grâce à ces deux bonnes initiatives, l'humanisme se joue à du 200% et j'y serai tout particulièrement attentive.

Merci d'avance.

(Applaudissements sur tous les bancs)

M. le Président.- Je félicite Mme Moussaoui pour sa première intervention dans cette enceinte. La parole est à présent à M. Paul Galand.

M. Paul Galand (Ecolo).- Mme Braeckman a très bien parlé pour le groupe. Je veux seulement ajouter que pour nous, la Commission communautaire française, c'est cette double cohérence bruxelloise et communautaire. C'est une articulation forte, dynamique, démultiplicatrice entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Communauté française, donc la Communauté Wallonie-Bruxelles. C'est une approche multidimensionnelle. Mais un grand regret, c'est que le FDF, plus que le MR, met trop en avant et défend trop une approche unidimensionnelle. C'est bien plus une mission de la Communauté française que de la Commission communautaire française que de maintenir les liens avec les francophones de Flandre, tout comme c'est la mission de la Communauté flamande vis-à-vis des flamands de l'ensemble du pays et de la Communauté germanophone pour ceux-ci. Par cet unidimensionalisme, vous déforcez trop souvent la cause des francophones. J'ai beaucoup d'espoir dans le nouveau Collège de la Commission communautaire française. En ce début de siècle, Bruxelles et les francophones de Bruxelles ont tellement d'atouts et de bonnes cartes à jouer. Bonne chance au nouveau Collège.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

M. le Président. - La parole est à Mme Julie de Groote, dernière inscrite.

Mme Julie de Groote (cdH).- Je vais m'inscrire sur la toute première intervention de Mme Persoons. Je la rejoins lorsqu'elle relève qu'il n'est pas coutumier des débats sur les déclarations gouvernementales d'une nouvelle législature de commencer par la Commission communautaire française. Pour ma part, je dirais

que c'est une très bonne chose dans la mesure où la déclaration qui nous est soumise est l'exemple même de l'esprit et de la méthode adoptés par le nouveau gouvernement bruxellois : un véritable projet de ville pour Bruxelles, porteur d'une identité forte et une recherche constante des synergies à établir entre les différents niveaux de pouvoir et les acteurs concernés.

Tout d'abord, une identité forte qui soit à la fois francophone et plurielle, et aussi et surtout, porteuse de perspectives d'avenir. Les trois déclarations gouvernementales sont toutes traversées, je dirais presque obsédées, et on les a entendues aujourd'hui les unes après les autres, par la détermination d'affirmer notre identité régionale et, à l'intérieur de celle-ci, la solidarité francophone.

Cette volonté se traduit par une série de propositions concrètes, comme l'encouragement de la création d'une radio régionale bruxelloise, le soutien accru à notre télévision régionale, le développement d'une nouvelle politique de coopération au développement, lien de solidarité avec des pays francophones du Sud, ou encore la détermination du Collège pour obtenir du gouvernement fédéral qu'il ratifie dans les plus brefs délais la convention-cadre sur la protection des minorités nationales. Madame Persoons, vous avez dit à plusieurs reprises que vous alliez soutenir cette proposition. Et je suis sûre que vous la soutiendrez auprès du nouveau ministre des Affaires étrangères, fort proche des préoccupations francophones comme on le sait!

Mme Caroline Persoons (MR).- Pour De Gucht, le travail revient plus au PS! C'est une responsabilité partagée!

(Colloques)

Mme Julie de Groote (cdH).- Nous sommes sûrs que c'est unanimement que nous poursuivrons cet objectif, tout comme vous l'avez poursuivi lors de la précédente législature avec le succès qu'on connaît ...

L'identité plurielle, si caractéristique de notre région (l'intervenant qui m'a précédée a souligné cette identité plurielle) se retrouve dans l'accent mis sur le développement des cultures urbaines ou encore sur le soutien accru à l'association "Article 27" qui est née à Bruxelles et qui permet la démocratisation de la culture à travers non seulement un accès facilité à la culture mais surtout à travers un accompagnement de ceux qui voudraient pouvoir bénéficier de cet accès élargi à la culture.

Enfin, une identité porteuse d'avenir. Et là, le lien est très fort avec les politiques que le gouvernement entend mener à la Région et en particulier les vôtres, Monsieur le Ministre-Président du Collège en tant que ministre de l'Emploi.

La priorité absolue qui est donnée à la formation est déclinée à travers toute une série de propositions qui ont été rappelées ici ; c'est bien le gage d'une région qui veut donner un avenir à ses habitants, dans une dynamique à la fois qualifiante, performante, mais aussi diversifiée à travers de nouveaux accents comme par exemple l'hôtellerie ou le tourisme. Dans les deux déclarations gouvernementales, le point de départ est bien celui qu'il faut prendre : l'adéquation entre les politiques menées et les besoins identifiés.

Monsieur le Ministre-Président du Collège, vous formez avec Mme Dupuis, une passerelle compacte, solide, à vous deux seuls. Tant mieux puisque nous ne pourrions assez souligner l'importance que nous accordons aux synergies entre les différents niveaux de pouvoir.

Madame Persoons, comme souvent dans la vie, on peut voir une même réalité sous deux facettes. Penser que la Commission

communautaire française devient un appendice de la Région ou au contraire, se réjouir des complémentarités qui doivent être le moteur de nos institutions.

A vous aussi, Monsieur de Patoul, je souhaiterais vous dire tout simplement : vous ne voyez cette Assemblée que comme le lien de protection défensive des francophones. Quel dommage de le penser, quel dommage de le dire ! Très franchement, regardez-vous et regardons-nous. C'est ici, dans notre assemblée, que le puzzle des compétences qui se croisent est parfois le plus difficile à comprendre pour nos concitoyens, alors qu'il touche le plus directement ceux qui sont les plus fragilisés. C'est bien l'objectif d'efficacité que nous voulons atteindre à travers l'intensification des coopérations et des synergies.

Je terminerai en m'adressant à vous, Monsieur le Président.

M. le Président.- Je vous en prie.

Mme Julie de Groote (cdH).- Je vous adresse mes plus vifs encouragements pour faire vivre notre Assemblée et, Monsieur de Patoul, ne pas la faire vivre repliée sur elle-même mais bien en contact direct tant avec les personnes concernées par les politiques menées qu'en contact direct avec les autres assemblées bruxelloises mais aussi en contact avec les autres assemblées d'autres niveaux de compétence et de pouvoir. Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

M. le Président.- La liste des orateurs étant close, je suspends la séance. Auparavant, la parole est à M. Romdhani. Je ne vous avais pas vu.

M. Mahfoudh Romdhani (PS).- Puis-je avoir cinq secondes pour dire deux choses ?

M. le Président.- Vous avez le temps.

M. Mahfoudh Romdhani (PS).- On a parlé de l'affirmation identitaire.

Très souvent, les individus comme les peuples ont deux choix : soit une affirmation avec un repli qui castrer l'individu, les communautés et même les peuples, soit une ouverture à l'autre et aux autres dans le respect et la tolérance ; en sachant que l'autre est quelque part nous-même.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

M. le Président.- La liste des orateurs est désormais définitivement close. Je suspends la séance pendant une quinzaine de minutes, le temps pour le Collège de préparer ses réponses.

La séance est suspendue à 20h32.

La séance est reprise à 21h14.

M. le Président.- Je vous remercie pour votre patience. Finalement, les interventions étaient moins longues que ce que nous avions prévu. La parole est au Collège. M. Benoît Cerexhe va répondre en son nom aux interventions qui ont été faites par les membres de cette assemblée. La parole est à M. Benoît Cerexhe.

M. Benoît Cerexhe, ministre-président du Collège.- D'abord je vous remercie tous pour la qualité de vos interventions

respectives. Même si dans le chef de certains elles me semblaient parfois un peu excessives. Globalement, le débat a été de bonne qualité.

J'essaierai, dans les limites du temps qui m'est imparti, de répondre de manière générale aux questions qui ont été posées. Nous aurons l'occasion, dans les semaines et les mois à venir, de revenir de manière plus ponctuelle et détaillée sur certains points plus précis qui ont été soulevés ce soir. Comme d'aucuns l'ont dit, nous avons beaucoup de travail. Beaucoup de courage aussi. Dès la rentrée de septembre, nous reviendrons sur certains aspects de cette déclaration gouvernementale.

Madame Persoons, ce n'est pas "le pauvre Benoît" ou "le petit Benoît" qui va vous répondre aujourd'hui. C'est au nom de l'ensemble du Collège car nous avons préparé ensemble ces réponses.

Vous nous dites, Madame Persoons, que la Commission communautaire française est devenue un appendice de la Région. C'est un discours que j'ai déjà entendu à plusieurs reprises dans votre bouche. Sachez que pour nous, la Commission communautaire française doit avant tout être un partenaire de la Région et non un concurrent comme ce fut malheureusement trop souvent le cas lors des législatures précédentes. Je ne vais pas faire de polémique ce soir. Vous avez cité MM. van Eyll et Désir. Je citerai M. Hervé Hasquin qui se sentait obligé d'aller faire la promotion de la Commission communautaire française jusqu'au Congo, ce qui valait à notre ami Michel Lemaire de l'appeler "Quinquin au Congo".

M. Didier Gosuin (MR).- Il y en a d'autres qui sont partis au Bénin!

M. Benoît Cerexhe, ministre-président du Collège.- Notre intention n'est pas de nous surdimensionner mais d'assumer correctement notre rôle en partenariat avec les autres institutions de ce pays.

Vous dites aussi que la Commission communautaire française doit avant tout, pour ne pas dire exclusivement, affirmer la seule valeur de la culture française à Bruxelles. La différence entre votre vision de la Commission communautaire française et celle du Collège, c'est que vous voyez la Commission communautaire française comme un outil de défense de l'intérêt francophone, alors que le Collège que j'ai l'honneur de présider entend défendre l'intérêt des francophones à Bruxelles. C'est évidemment toute la différence.

Vous m'avez également interrogé sur la problématique du transport scolaire et cela rejoint d'autres interventions dont celle de M. De Wolf. On se trompe de compétence. Le transport scolaire n'est pas le ramassage scolaire, Monsieur De Wolf, mais le transport des enfants handicapés inscrits dans l'enseignement spécial. Je ne pense pas que, dans ce cadre, le vélo représente une piste majeure d'amélioration du service offert.

Mme Caroline Persoons (MR).- Il faut être ambitieux. Et puis le transfert des "bus bleus" nous sort du seul transport des enfants handicapés !

M. Benoît Cerexhe, ministre-président du Collège.- Il y avait aussi une question sur l'accord concernant les échanges linguistiques.

Le Collège renforcera l'accord de coopération conclu en mai 2000 entre les deux ministres bruxellois et flamand en charge de la formation, visant à développer les échanges de stagiaires entre le VDAB et Bruxelles-Formation. Il s'agit de l'accord des échanges linguistiques. A nos yeux, le développement de la

formation en langues est une priorité à Bruxelles. Dans ce cadre, l'accord sur les échanges linguistiques est un instrument très utile qui permet au stagiaire de poursuivre sa formation technique, en bénéficiant d'une immersion linguistique. Tous les stagiaires inscrits en formation, à Bruxelles-Formation ou au VDAB, peuvent profiter de ce dispositif, qu'ils habitent Bruxelles ou la périphérie.

Autre remarque formulée notamment par Mme Persoons: ce prétendu manque de concertation qui existerait entre les différents niveaux de pouvoir. Certains textes - Communauté française, Région wallonne, Région de Bruxelles-Capitale et Commission communautaire française - ont été rédigés en parallèle. Certains chapitres sont similaires ou quasi-similaires, comme le pacte associatif que l'on retrouve en Communauté française, en Région wallonne, en Région bruxelloise, ici dans la déclaration en Commission communautaire française mais aussi comme les synergies emploi-formation dont on a parlé ce matin, ou comme les états généraux de la culture. Là aussi, allez voir la déclaration de la Communauté française.

Vous m'avez également interrogé sur la problématique de la périphérie. Vous nous proposez de créer une commission consultative au sein de notre Assemblée pour y intégrer d'une nouvelle manière les francophones de la périphérie. Pour rappel, cette fameuse commission consultative des francophones de la périphérie qui avait été mise sur pied, a été réunie à une ou deux reprises sous la législature précédente.

Mme Caroline Persoons (MR).- C'est faux.

M. Benoît Cerexhe, ministre-président du Collège.- Laissez-moi terminer. Vous avez un droit de réplique.

Mme Caroline Persoons (MR).- Il ne faut pas dire de bêtises.

M. Benoît Cerexhe, ministre-président du Collège.- Je ne vais pas dire de bêtises puisque nous y étions avec quelques-uns de nos collègues. Lorsqu'elle s'est réunie la première ou la deuxième fois, aucun représentant de votre formation politique n'était présent à cette réunion. Tout le monde y était sauf le MR.

M. Didier Gosuin (MR).- L'absence du MR ne doit pas vous empêcher d'avoir des ambitions.

M. Benoît Cerexhe, ministre-président du Collège.- Non, Monsieur Gosuin, on est bien d'accord.

M. Didier Gosuin (MR).- C'est parfait. On attend.

Mme Caroline Persoons (MR).- C'était l'audition des personnes en commission des Affaires générales, présidée par Martine Payfa.

M. Benoît Cerexhe, ministre-président du Collège.- Ou bien vous n'avez pas lu l'accord de gouvernement ...

(Colloques)

M. le Président.- Monsieur Cerexhe, vous avez la parole.

M. Benoît Cerexhe, ministre-président du Collège.- Ou bien vous n'avez pas bien lu l'accord de gouvernement et vous n'avez pas vu que cet accord prévoit explicitement la création d'une telle commission. Une commission, il est vrai, un peu différente de celle qu'avait imaginée à l'époque Hervé Hasquin et qui visait les élus francophones de la périphérie et les élus francophones de Bruxelles. Nous avons une vision plus large et plus efficace de cet outil puisque cette commission s'attachera à intégrer dans la réflexion les utilisateurs des services de la Commission communautaire française, Bruxellois ou non, et non des élus.

Nous travaillerons avec les utilisateurs et l'objectif est d'arriver à améliorer *in fine* ces services offerts aujourd'hui par la Commission communautaire française.

Autre point soulevé par Mme Moussaoui, celui concernant les maisons d'accueil. Elles vivent aujourd'hui une injustice puisque le Collège n'a jamais pu aboutir à l'application complète du décret les concernant. Le Collège s'engage donc à mettre une priorité sur le respect de cet engagement en concertation avec le secteur bicomunautaire.

En matière de crèches, Monsieur De Wolf, le texte régional a largement développé le sujet. On y prévoit, comme le ministre-président M. Picqué l'a expliqué ce matin, en collaboration avec l'ONE, institution de la Communauté française, la création de 2.600 places en région bruxelloise. Si j'avais abordé le sujet ici, Mme Persoons m'aurait accusé de parler dans cette Assemblée plus de la Région que de la Commission communautaire française! Vous devriez être un peu plus sur la même longueur d'onde au sein du MR.

Je rappelle que les crèches restent de la compétence exclusive de la Communauté française. La Région, plus que la Commission communautaire française, intervient grâce à la politique des quartiers et à la politique de l'emploi - cela figure dans notre déclaration de politique régionale.

La Commission communautaire française, pour sa part, n'intervient que pour apporter son aide à la construction mais surtout à la rénovation des crèches agréées par l'ONE. A ce titre, nous nous sommes engagés à adopter rapidement les arrêtés d'application du décret concernant le subventionnement de ces travaux. Là aussi, nous privilégions les contacts avec la Communauté et la Région de Bruxelles-Capitale.

Une question nous a été posée en ce qui concerne la cohésion sociale. Vos inquiétudes à ce propos ont déjà trouvé réponse dans les évaluations, les concertations et la réflexion qui ont prévalu dans l'adoption du décret de cohésion sociale que vous avez voté. Nous poursuivrons dans ce sens en adoptant les arrêtés d'application de ce décret et en y consacrant des marges permettant l'application dans ce secteur de l'accord du non-marchand.

Monsieur De Wolf, vous avez ironisé sur le fait que nous allions réfléchir. Quelqu'un dans l'Assemblée a dit à juste titre : "C'est déjà pas mal". Et c'est vrai.

Le secteur des personnes âgées est en pleine mutation sur le plan pratique et sur le plan de ses objectifs. L'Europe et le gouvernement fédéral développent d'ailleurs une littérature importante à ce sujet. Nous voulons dès lors revoir la politique menée à l'égard de cette population et arriver à l'adoption d'un nouveau décret où figureront en premier lieu le maintien des droits des personnes âgées, en second des formules alternatives d'hébergement et en troisième des mécanismes qui renforcent leurs perspectives de maintien à domicile.

Tout cela en concertation avec les acteurs du terrain, les associations concernées par les personnes du 3ème âge auxquelles vous avez fait allusion.

Autre question qui concernait la fonction publique et qui a été posée par Mme Caroline Persoons : le lien avec la Communauté française et la Région wallonne. Nous veillerons à établir également des passerelles avec les entités francophones. Comme l'a répondu naguère mon prédécesseur à la fonction publique, la première des cohérences s'est construite avec la fonction publique et le réseau informatique régional bruxellois car, en termes d'échanges au quotidien, c'est de loin le plus important. Chaque

fois que c'est possible, des passerelles seront construites avec la Communauté française et avec la Région wallonne.

M. du Bus de Warnaffe, Mmes Persoons et Braeckman ont souligné l'absence de référence au réseau "Villes-Santé". Madame Braeckman, vous avez répondu partiellement à ma place puisqu'on en parle aux pages 4, 15 et 21 du document. La définition de la santé selon l'OMS est large et c'est la raison pour laquelle, dans la déclaration gouvernementale, on évoque ce thème également ailleurs que dans le chapitre santé.

Autre volet de vos interventions : les personnes handicapées. La première chose à dire est qu'il s'agit de citoyens à part entière. Il est important de décloisonner les politiques et d'agir au niveau régional sur les questions d'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Oui, nous réaliserons le centre d'hébergement pour adultes lourdement handicapés. C'est décidé et il n'est pas question de le remettre en question. Oui, M. Draps a bien suivi cette politique et nous l'avons toujours dit à cette tribune lorsque nous étions de l'autre côté de la barre. Notre volonté n'est pas de faire table rase du passé mais, dans cette politique, de poursuivre les initiatives et de mettre en oeuvre les dispositifs qui visent à soutenir le projet de vie des personnes handicapées.

Dernier point qui a été soulevé par plusieurs intervenants : la problématique budgétaire. En ce qui concerne la politique budgétaire du Collège, il est évident, comme je l'ai dit tout à l'heure, que la Commission communautaire française doit gérer ses moyens avec prudence. Elle devra bien entendu évaluer ses dépenses actuelles, afin de voir si des moyens peuvent se dégager sur base d'une meilleure gestion administrative, ainsi que de l'application des priorités claires qui sont présentées.

Par ailleurs, comme l'a souligné Mme Mouzon tout à l'heure, la Commission communautaire française bénéficiera dès 2007 d'un accroissement de ses moyens grâce à une réduction de l'aide à la Communauté française d'ores et déjà décidée. En outre, on peut envisager que l'aide principale de 20 millions d'euros accordée dès 2000, soit également réévaluée lorsque le refinancement de la Communauté française sera suffisamment avancé.

Enfin, il est également évident que les politiques nouvelles annoncées dans l'accord seront mises en oeuvre progressivement à partir des pistes que je viens de signaler et ce, sur les cinq années à venir.

Chers Collègues, je pense avoir répondu de manière assez globale à quasi l'ensemble des questions qui m'étaient posées. Comme je vous l'ai dit, nous aurons certainement l'occasion dans les semaines et les mois à venir d'évoquer plus ponctuellement un certain nombre de questions. Je voudrais simplement conclure en vous rappelant qu'il n'y a pas si longtemps, la Commission communautaire française avait tendance à se prendre pour la grenouille qui se voulait aussi grosse qu'un boeuf.

Et je pense que, dans l'intérêt des francophones de Bruxelles, dans l'intérêt des Bruxellois, il est heureux qu'aujourd'hui le Collège en soit revenu à un projet plus humain, plus durable et plus solidaire. Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

M. le Président.- Chaque groupe a droit à une réplique de cinq minutes avec pour règle que c'est un membre par groupe qui peut faire cette réplique. Quelqu'un demande-t-il la parole dans le cadre des répliques ? Mme Persoons et Mme Mouzon.

Mme Caroline Persoons (MR).- Vous avez fait naître beaucoup d'espoirs avec cette déclaration de la Commission communautaire française. Mais le vrai test doit encore venir au travers du travail à fournir et des réalisations à accomplir. Après avoir entendu les

premières réponses du ministre-président du Collège, je dois dire que ça commence mal et qu'il y a encore beaucoup de questions qui n'ont pas obtenu de réponses.

Evidemment, il s'agit d'un début de législature. Nous reviendrons donc dès le début de la rentrée parlementaire sur les questions posées, sur des thèmes précis et sur les concrétisations apportées à l'accord de gouvernement.

Je voudrais par ailleurs revenir sur deux ou trois points. Et d'abord par rapport à la périphérie : la commission consultative auprès du Collège s'est réunie très souvent. Le seul rendez-vous manqué était celui de l'audition en commission des Affaires générales. Si vous refaites une commission auprès du Collège, vous courrez le risque d'avoir le même recours flamand et l'arrêt existant de la Cour d'arbitrage. Pour ne pas tomber dans le même travers, je vous propose de travailler ensemble sur cette question et de faire quelque chose au sein de l'Assemblée parce que je pense qu'entre francophones cette concurrence est ridicule et que nous avons intérêt à travailler ensemble sur ce sujet-là.

Deuxièmement, c'est au niveau des finances que se situera le vrai rendez-vous, le vrai test. Je souhaite beaucoup de courage à la ministre qui a à la fois les personnes handicapées et le budget dans ses compétences mais il est clair que les quelques espoirs qui sont suscités dans votre accord de gouvernement ainsi que les grandes déceptions qui y figurent également - parce qu'il y a des secteurs qui y sont laissés pour compte - tout cela devra être confronté à la réalité. Bien sûr, nous serons toujours là pour vérifier ce qui a été fait et pour confronter les projets, les espoirs, aux réalités des chiffres.

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS).- Monsieur le Ministre, je ne vais pas vous reprocher de ne pas avoir assez de projets tout en vous reprochant de ne pas avoir les moyens de réaliser ceux que vous avez.

Bien au contraire. Cependant, dans la foulée de mes préoccupations sur la tenue du budget et des moyens, je vous avais interrogé brièvement sur le plan Magellan. Quel délai de référence pouvons-nous espérer pour la mise en place des mesures concernant notamment la société à constituer ? En effet, je pense qu'il y a urgence en la matière.

M. le Président.- La parole est à M. André du Bus de Warnaffe.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH).- On se livre bien sûr ici à une sorte d'exercice de style. Je m'en rends compte et je découvre un peu la musique. Je constate qu'il est extrêmement difficile de répondre de manière pointue à l'ensemble des réflexions que nous avons formulées. Ceci étant, il existe une série d'éléments de réponse très pertinents qui ont été apportés et je vous en remercie. Je voudrais simplement rappeler deux points qui me semblent importants.

Le premier est lié à cette réflexion du Collège concernant l'avenir de la prise en compte de la personne âgée. Ne faudrait-il pas transposer cet exercice de réflexion sur le morcellement des compétences en matière de santé ? Cela a été souligné à plusieurs reprises par différents orateurs aujourd'hui, non seulement en fin de journée mais également ce matin à la radio par d'autres excellences. N'êtes-vous pas en position aujourd'hui de mener une réflexion sur ce morcellement des compétences en matière de santé en Collège et, peut-être aussi, de porter cette réflexion ailleurs aussi ? Je vous invite à revoir une partie de votre réponse à cet égard. Il n'y a pas eu de véritable réponse, mais seulement un renvoi aux deux ou trois évocations relatives aux "Villes en Santé".

Le deuxième point est lié à l'administration. Je pense avoir été suffisamment clair quand je dis qu'il est extrêmement important de mener une politique non seulement en considérant l'administration comme étant en quelque sorte le bras ministériel mais aussi en considérant l'administration et les fonctionnaires comme de véritables leviers potentiels et connasseurs du terrain. A la rentrée, j'attends une réponse très précise sur la façon dont on va envisager la mise sur pied des différentes politiques annoncées en tenant compte des compétences des fonctionnaires de terrain.

M. le Président.- Comme Mme Caroline Persoons l'a souligné, nous avons cinq ans d'interpellations, de questions orales, écrites et autres, pour approfondir et vérifier chacun de ces points.

La parole est à M. Benoît Cerexhe, ministre-président du Collège.

M. Benoît Cerexhe, ministre-président du Collège.- Il faut laisser un peu de matière pour les séances suivantes, Monsieur le Président !

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS).- J'espère, Monsieur le Président, que nous n'allons pas gonfler inutilement les séances, histoire de nous réunir lorsque cela n'est pas nécessaire. C'était un peu le cas précédemment et j'espère que nous ne le referons pas sous la législature à venir.

M. le Président.- Ce n'est pas mon genre mais j'espère pouvoir compter sur vous pour que vous puissiez gonfler utilement ces séances.

Mme Caroline Persoons (MR).- Ne comptez pas sur elle pour cela !

M. le Président.- Il ne s'agissait pas d'un "vous" majestatif pour Mme Mouzon mais d'un "vous" collectif.

Mme Caroline Persoons (MR).- Mme Mouzon ne venait ici que pour voter, chacun le sait.

M. Benoît Cerexhe, ministre-président du Collège.- J'ai bien entendu les réflexions de M. André du Bus de Warnaffe sur le morcellement des compétences en matière de santé et ses remarques et suggestions relatives au fonctionnement de l'administration. Nous y reviendrons certainement à la rentrée avec un agenda bien précis.

Madame Mouzon, concernant le plan Magellan, nous ne souhaitons pas trop nous avancer aujourd'hui dans ce domaine, si ce n'est pour vous signaler que des montants ont déjà été inscrits dans le budget 2004 et que, normalement, ces mêmes montants

seront repris à l'avenir. Au-delà de cela, nous devons encore réexaminer ce dossier et je préfère vous donner une réponse plus complète en septembre. Ce sera sans doute ma collègue Mme Huytebroeck qui vous la donnera.

Dernier point. Je ne peux accepter, Madame Persoons, que vous disiez qu'il y a des secteurs qui sont laissés-pour-compte dans la déclaration de ce gouvernement. C'est inacceptable, car c'est contraire à la vérité et à notre volonté politique.

M. le Président.- Plus personne ne demande la parole ? (Non)

Le dernier mot revient à l'Assemblée. Je voudrais attirer l'attention des membres de l'Assemblée et du Collège qui sont intervenus que le texte du compte rendu de la séance leur parviendra normalement jeudi matin par fax et que les corrections d'auteur à apporter sont attendues au plus tard à 14h00 par courriel ou par télecopie.

Je vous rappelle que le Collège m'a remis une motion de confiance dont je vous ai donné lecture. Celle-ci vous sera remise jeudi également.

Le vote sur cette motion interviendra le jeudi 22 juillet à 14h00.

Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épousé, la séance est levée.

Prochaine séance le jeudi 22 juillet à 14h00.

Bonne fête nationale.

La séance est levée à 21h47.

Membres de l'Assemblée présents à la séance :

M. André, Mmes Bertieaux, Braeckman, Caron, Carthé, MM. Chahid, Clerfayt, Daems, Daif, Decourcy, Mmes De Galan, de Groote, M. de Jonghe d'Ardoye d'Erp, Mme Delforge, MM. de Lobkowicz, de Patoul, De Wolf, Diallo, Doulkeridis, Draps, du Bus de Warnaffe, Dubié, El Ktibi, Mme Frémault, M. Galand, Mme Gilson, MM. Gosuin, Grimberghs, Mmes Hasquin-Nahum, Jamoulle, Lemesre, MM. Madrane, Mampaka Mankamba, Mmes Moussaoui, Mouzon, Payfa, Persoons, MM. Peszat, Pivin, Mmes P'tito, Razzouk, M. Riguelle, Mmes Rousseaux, Schepmans, M. Simonet, Mme Teitelbaum, M. Tomas.

Membres du Collège présents à la séance :

M. Cerexhe, Mmes Huytebroeck, Dupuis, M. Kir.

COUR D'ARBITRAGE

Le greffier de la Cour d'arbitrage a notifié à l'Assemblée :

- l'arrêt du 30 juin 2004 par lequel la Cour :
 1. annule les articles 81, 1^o, et 82 alinéa 1^{er}, de la loi du 8 août 1997 sur les faillites telle qu'elle a été modifiée par la loi du 4 septembre 2002,
 2. maintient les effets des dispositions annulées jusqu'à l'entrée en vigueur de nouvelles dispositions et, au plus tard, jusqu'au 31 juillet 2005 (114/2004);
- l'arrêt du 30 juin 2004 par lequel la Cour annule l'article 21 du décret flamand du 20 décembre 2002 contenant diverses mesures d'accompagnement du budget 2003 (115/2004);
- l'arrêt du 30 juin 2004 par lequel la Cour annule l'article 365, § 2, alinéa 1^{er}, *littera d*), du Code judiciaire, modifié par l'article 8 de la loi du 27 décembre 2002 "modifiant le Code judiciaire en ce qui concerne les traitements des magistrats de l'Ordre judiciaire", en ce que, cet article se référant au *littera a*), les quatre premières années d'inscription au barreau ne sont pas prises en compte pour le calcul de l'ancienneté pécuniaire des magistrats (116/2004);
- l'arrêt du 30 juin 2004 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 74 de la loi du 29 mars 1962 organique de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution (117/2004);
- l'arrêt du 30 juin 2004 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 203^{ter} du Code civil ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution (118/2004);
- l'arrêt du 30 juin 2004 par lequel la Cour rejette le recours en annulation du décret de la Commission communautaire française du 16 janvier 2003 modifiant la loi du 21 avril 1965 portant statut des agences de voyages, introduit par la s.p.r.l. Voyages Bizet Reizen (119/2004);
- l'arrêt du 30 juin 2004 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 418, alinéa 1^{er}, du Code d'instruction criminelle viole les articles 10 et 11 de la Constitution (120/2004);
- l'arrêt du 7 juillet 2004 par lequel la Cour déclare le recours en annulation de l'article 18, alinéa 1^{er}, 2^o et 3^o, de la loi du 22 août 2002 portant des mesures en matière de soins de santé, introduit par l'a.s.b.l. AGIM et autres, sans objet (121/2004);
- l'arrêt du 7 juillet 2004 par lequel la Cour dit pour droit que la question préjudiciale relative à l'article 203bis du Code civil, posée par le juge de paix du canton de Huy II – Hannut, n'appelle pas de réponse (122/2004);
- l'arrêt du 7 juillet 2004 par lequel la Cour annule l'article 121 de la loi-programme (I) du 24 décembre 2002 (123/2004);
- l'arrêt du 7 juillet 2004 par lequel la Cour dit pour droit que :
 1. les articles 20bis et 46, § 2, alinéa 2, de la loi du 10 avril 1971 sur les accidents du travail, dans l'interprétation donnée au B.5.4, ne violent pas les articles 10 et 11 de la Constitution,
 2. les mêmes dispositions, dans l'interprétation donnée au B.7, violent les articles 10 et 11 de la Constitution (124/2004);
- l'arrêt du 7 juillet 2004 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 4, § 2, de la loi du 3 juillet 1967 sur la prévention ou la réparation des dommages résultant des accidents du travail, des accidents survenus sur le chemin du travail et des maladies professionnelles dans le secteur public, modifié par l'article 9 de la loi du 19 octobre 1998, ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution (125/2004);
- l'arrêt du 7 juillet 2004 par lequel la Cour renvoie au Tribunal de la jeunesse de Bruges la question préjudiciale relative à l'article 361, § 2, du Code civil par lui posée (126/2004);
- les questions préjudicielles relatives à l'article 2 du Code pénal, posées par le Tribunal de police de Bruxelles et le Tribunal de police d'Anvers;
- les questions préjudicielles relatives à l'article 24 du titre préliminaire du Code d'instruction criminelle (loi du 16 juillet 2002, telle qu'elle a été modifiée par l'article 33 de la loi-programme du 5 août 2003), posées par le Tribunal de première instance d'Anvers, par la Cour d'appel d'Anvers et par la Cour de cassation;
- la question préjudiciale relative aux articles 261, 265, 281 à 283 et 311 de la loi générale sur les douanes et accises, coordonnée par arrêté royal du 18 juillet 1977, posée par le tribunal correctionnel de Dinant;
- les questions préjudicielles concernant l'article 29, § 3, alinéa 2, de la loi du 5 août 2003 relative aux violations graves du droit international humanitaire et l'article 10, 1^obis, du titre préliminaire du Code de procédure pénale, posées par la Cour de cassation;
- les questions préjudicielles relatives aux articles 46, § 1^{er}, et 47 de la loi du 10 avril 1971 sur les accidents du travail, posées par la Cour d'appel d'Anvers et par la Cour d'appel de Mons;
- les questions préjudicielles concernant l'article 67ter de la loi relative à la police de la circulation routière, coordonnée le 16 mars 1968, et l'article 5 du Code pénal, tel qu'il a été rétabli par la loi du 4 mai 1999 instaurant la responsabilité pénale des personnes morales, posées par le Tribunal de police de Bruxelles;
- la question préjudiciale relative à l'article 82 de la loi du 8 août 1997 sur les faillites, tel qu'il a été modifié par la loi du 4 septembre 2002, posée par le Tribunal de première instance de Courtrai;
- les questions préjudicielles relatives à l'article 198, alinéa 1^{er}, 7^o et 10^o, du Code des impôts sur les revenus 1992, posées par le Tribunal de première instance de Bruxelles;

- la question préjudiciale concernant l'article 12bis, § 1^{er}, 2^o, de la loi du 28 juin 1984 relative à certains aspects de la condition des étrangers et instituant le Code de la nationalité belge, posée par le Tribunal de première instance d'Anvers;
- la question préjudiciale relative à l'article 6 de la loi du 2 août 2002 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales, posée par le Juge de paix du deuxième canton de Gand;
- la question préjudiciale relative à l'article 459 du Code judiciaire, posée par le Tribunal de première instance de Liège;
- le recours en annulation totale ou partielle de la loi du 19 décembre 2003 relative au mandat d'arrêt européen, introduit par l'a.s.b.l. Advocaten voor de Wereld;
- le recours en annulation de l'article 835 du Code judiciaire, tel qu'il a été remplacé par l'article 375 de la loi-programme du 22 décembre 2003, introduit par S. d'Orazio;
- le recours en annulation totale ou partielle de l'article 10bis de la loi du 11 janvier 1993 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux, tel qu'il a été remplacé par la loi du 12 janvier 2004, introduit par E. Beguin et J.-F. Taymans.

